CONSEIL FÉDÉRAL DU QUÉBEC
QUEBEC FEDERAL COUNCIL

USER GUIDE FOR THE PROJECT ANALYSIS TOOL FOR SUSTAINABLE COMMUNITY DEVELOPMENT

Interdepartmental Round Table on Sustainable Community Development

of the

Federal Interdepartmental Group on Sustainable Development

April 2005

© Her Majesty the Queen in Right of Canada
Environnement Canada (2005)

Papier: En154-31/2-2005E
0-662-41224-9

CD-ROM: En154-31/2-2005E-MRC
0-662-41225-7

PDF: En154-31/2-2005E-PDF
0-662-41226-5

HTML: En154-31/2-2005E-HTML
0-662-41227-3

This publication is also available on the Quebec Federal Council's Intranet Site

106-02936/

TABLE OF CONTENTS

FOREWORD 4

INTRODUCTION 5

1 PART I - SUSTAINABLE COMMUNITY DEVELOPMENT

1. The origin of sustainable development and legislative foundations 6
2. The three-component model of sustainable development 8
3. Sustainable development versus sustainable community development 9

2 PART II - PRESENTATION OF THE PROJECT ANALYSIS TOOL

1. Purpose 10
2. Goal and relevance 10
3. Methodology 10
4. Use 11
5. Limitations 11

3 PART III - REVIEW OF KEY CONDITIONS FOR PROJECT SUCCESS

1. The community's organizational capacity 13
2. Project development 14

4 PART IV - ANALYSIS CHART

1. How to use the analysis chart 15
2. Objectives of the analysis chart 18
   - The socio-cultural component 18
   - The environmental component 21
   - The economical component 23
3. Interpreting the quantitative results of the analysis chart 26

REFERENCES 27

WEB SITES ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT 28

FOREWORD

The Interdepartmental Round Table on Sustainable Community Development (IRTSCD) of the Federal Interdepartmental Group on Sustainable Development (FIGSD) is mandated to optimize the efforts of federal agencies and departments in the Quebec Region in supporting communities to enhance their sustainable development capacity-building. Accordingly, the IRTSCD decided to develop a tool to provide a common vision of sustainable community development and make that vision a concrete reality.

The committee working on the tool first developed a draft version, the *Lentille de développement durable des collectivités : une lentille pour aider les décideurs* (Sustainable Community Development Lens: A Lens to Help Decision-Makers). This version was submitted for evaluation to a dozen proponents of projects funded by programs originating in several departments, including Environment Canada, Health Canada, Indian and Northern Affairs Canada, Fisheries and Oceans Canada and Human Resources and Skills Development Canada. They found the tool to be innovative and useful in raising awareness of sustainable development among project officers in federal departments and agencies and among project proponents.

However, because some improvements were required, and in an effort to validate the tool's approach and content, Environment Canada and the IRTSCD called on outside sustainable development experts. Under a cooperation agreement between Environment Canada and the Ecoadvisory Chair at the *Université du Québec à Chicoutimi*, a team of eco-consultants helped improve the initial tool and develop a guide to facilitate its use.

With the *Project Analysis Tool for Sustainable Community Development* and its *User Guide*, users can assess a project against sustainable development objectives and make the necessary modifications. We hope that after using the tool, you will be able to incorporate the sustainable development considerations within a given project and determine the degree to which it meets sustainable development criteria. We also hope that you will become more familiar with sustainable development and give consideration to the keys to the project's success.

We would like to thank the following individuals for their involvement in the development of the Project Analysis Tool and User Guide:

- **Julie Tellier**, Environment Canada
- **Claire Michaud**, Canadian Environmental Assessment Agency
- **Hélène Lapointe**, Human Resources and Skills Development Canada
- **Monique Bélanger**, Health Canada
- **Alain Bourgeois**, Environment Canada
- **Réjeanne Camirand**, Fisheries and Oceans Canada
- **Marie-Josée Denis**, Public Health Agency of Canada
- **Lorraine Gagnon**, Indian and Northern Affairs Canada
- **Monique Martin**, Canadian Rural Partnership
- **Yolaine Saint-Jacques**, Environment Canada
- **Denis Veillette**, Parks Canada

We would also like to thank the Ecoadvisory Chair team for their involvement in the project, the members of the FIGSD, Thérèse Drapeau and Marie-France Bérard (FIGSD coordinator and president respectively) for their support and Mimi Breton, representative of the FIGSD on the Quebec Federal Council (QFC).

The Interdepartmental Round Table on Sustainable Community Development

INTRODUCTION

The *Project Analysis Tool for Sustainable Community Development* was developed by the Sustainable Community Development Task Force (now the Interdepartmental Round Table on Sustainable Community Development) at the request of the Quebec Federal Council. A previous discussion paper developed by the Task Force served as the basis for the Project Analysis Tool. The Tool assists in project planning and decision making based on sustainable community development objectives.

The Tool is primarily intended for project officers (project leaders and managers, program officers) in federal departments and agencies. It is also hoped that project officers make the Tool available to proponents to use as soon as they begin developing projects.

This *User Guide* is designed to complement the Project Analysis Tool and enhance its use. It specifically fosters better understanding of:

- the principles underlying sustainable community development and its various components (socio-cultural, environmental and economical); and
- the concerns behind the various sustainable development objectives presented in the Tool's analysis chart.

The User Guide is structured in the same manner as the Tool. The first part provides additional information on development concepts, such as its origins, the three-component model and the difference between sustainable development and community development. The second part explains the purpose, goal and relevance of the Tool, the method used to develop it, how it should be used and its limitations. The third part reviews the keys to project success in terms of the community's organizational capacity and to the development of the project itself. And finally, the fourth part describes the process for analysing projects using the proposed chart. Explanations of each objective are also provided to enhance user understanding. *Three case studies are also presented throughout the Guide*. The Guide concludes with addresses for related Web sites that may be of interest.

PART I
SUSTAINABLE COMMUNITY DEVELOPMENT

1. THE ORIGIN OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND LEGISLATIVE FOUNDATIONS

Below is a description of the most significant international events in the evolution of sustainable development and the main tools Canada has acquired to ensure its progress in this area.

United Nations Conference on the Human Environment, Stockholm 1972
Introduced in 1972 at the United Nations Conference on the Human Environment, the initial concept of sustainable development won broad consensus as a vision that recognizes the interdependence of social, economical and environmental issues.

Brundtland Commission, created in 1983
In 1983, the United Nations established the World Commission on Environment and Development, known as the Brundtland Commission. It was mandated to study key development and environmental issues and propose means for the global community to address them.

The Commission commissioned over 75 expert studies of a broad range of environmental and economical development issues and published its final report, *Our Common Future*, in 1987.

The Commission's definition of sustainable development as presented in that report is often used: "development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs."

The Brundtland Commission went on to say that "sustainable development is not a fixed state of harmony, but rather a process of changes in which the exploitation of resources, the direction of investments, the orientation of technological development, and institutional changes are made consistent with future as well as present needs."

United Nations Conference on Environment and Development, Rio de Janeiro, 1992
The United Nations Conference on Environment and Development in 1992 was, in many ways, the apex of growing attention paid to environmental issues. It was a landmark event for the environment and development.

Coinciding with the twentieth anniversary of the United Nations Conference on the Human Environment, its objective was to discuss and report on the state of the planet.

Auditor General Act amended in 1995

In 1995, the Canadian government came up with concrete means for implementing a sustainable development approach by amending the *Auditor General Act*. The amendments require federal departments and certain agencies to prepare a Sustainable Development Strategy, and led to the creation of the position of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development.

The government also included the Brundtland Commission's definition in the Act and spelled out Canada's sustainable development vision: a constantly evolving concept based on the integration of social, economical and environmental concerns, which may be achieved by, among other things:

a) the integration of the environment and the economy;
b) protecting the health of Canadians;
c) protecting ecosystems;
d) meeting international obligations;
e) promoting equity;
f) an integrated approach to planning and making decisions that takes into account the environmental and natural resource costs of different economical options and the economic costs of different environmental and natural resource options;
g) preventing pollution;
h) respect for nature and the needs of future generations.

•• Sustainable Development Strategies

In 1997, each federal department and agency tabled its sustainable development strategy in the House of Commons. The strategies are updated every three years, and the third generation of strategies was tabled in 2004. They define departmental objectives and commitments to systematically incorporate the principles of sustainable development within their programs, policies, legislation and activities. They are essential to the advancement of the federal government's sustainable development program and to the degree of progress made in this area.

•• The Guide to Green Government

The *Guide to Green Government* was written in 1995 to assist federal departments and agencies in developing their sustainable development strategies. The Guide contains objectives to be used as a starting point when preparing strategies and users can translate basic principles into concrete measures. The objectives listed below are the basis for the analysis chart presented in this project development tool.

- Sustainability[1] of our natural resources
- Sustainable jobs, communities and industries
- Ensuring renewable resources development is sustainable
- Ensuring efficient use of non-renewable resources
- Protecting the health of Canadians and of the ecosystems
- Eliminating virtually all anthropogenic, persistent, bioaccumulative and toxic substances
- Adopting a pollution prevention approach
- Protecting representative areas

[1] **Sustainability:** Sustainable processes and institutions meet certain criteria: they do not exhaust resources for the future generations, the capacity of people and institutions is permanently enhanced, and responsibilities and benefits are broadly shared (*Governance for Sustainable Human Development. A UNDP policy document, 1997*).

- Warning and responding
- Meeting our international obligations
- Protecting the ozone layer
- Reducing greenhouse gas emissions
- Conserving biodiversity
- Promoting equity
- Ensuring a fair distribution of the costs and benefits between generations
- Ensuring a fair distribution of the costs and benefits of sustainable development
- Improving our quality of life and well-being
- Fostering improved productivity through environmental efficiency
- Supporting innovation towards sustainable development
- Broadening measures of progress to include its non-monetary dimensions

•• The Commissioner of the Environment and Sustainable Development

The first Commissioner of the Environment and Sustainable Development was appointed in 1996. The Commissioner's key role is to encourage the government to be more accountable for greening its policies, operations and programs. The Commissioner also assists the Auditor General with auditing of environmental and sustainable development issues.

The Commissioner provides parliamentarians with objective, independent analysis, and recommendations on the federal government's efforts to protect the environment and foster sustainable development. Specifically, the Commissioner has responsibilities in four main areas:

- Monitoring sustainable development strategies
- Audits and special studies
- Environmental petitions
- Annual Report to the House of Commons

•• World Summit on Sustainable Development, Johannesburg 2002

In the history of sustainable development, the 2002 World Summit on Sustainable Development is the most recent major activity organized by the United Nations. The purpose of the Summit was to review progress made by countries over the last 10 years by implementing *Agenda 21*.

2. THE THREE-COMPONENT MODEL OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Several conceptual models have been developed to understand and implement the concept of sustainable development. The Canadian government generally uses the model developed by Sadler and Jacobs, who proposed a representation of sustainable development made up of three components - social, environmental and economical.

The *social component* of sustainable development involves meeting the basic needs of present and future communities and improving quality of life. Specifically, it means meeting the needs of a population in terms of health, education, individual aspirations and safety, and encouraging healthy lifestyles (physical activity, diet, hygiene, consumption) and cultural dialogue and sharing (language, arts, religion, traditions) so as to foster the emergence of a sense of individual freedom and collective responsibility. The *social component* of sustainable development also involves taking into account demographic trends (age, gender, cultural communities) in society's make-up and organization to ensure a balance in society and lasting communities.

Quality of life is indivisible from a quality environment from which we can draw resources on an indefinitely renewable basis. This means that a sustainable development initiative must take into account knowledge of local, regional and global environmental resources, their renewability and their status, before exploiting them further.

The *environmental component* involves the maintenance and sustainable use of all natural resources, and the preservation of biological diversity and ecosystems. Among other things, this means meeting the needs of the natural environment, which implies careful use of natural resources to ensure their sustainability, and committing to sound management of human activity to ensure it does not overtax the environment. That is why we attempt to ensure that mitigation and rehabilitation measures are developed for sites that are changed or damaged by development.

The *economical component* involves the sustainable management of human, material and financial resources to meet the material needs of as many people as possible. A project is economically sustainable if the goods produced or services provided adequately meet the actual needs of the population through the efficient use of the materials, energy and human resources required to produce them. This means taking into account the project's potential impacts on its environment in terms of human resources, functionality of businesses and flows of materials and resources among the regions.

As a result, the projects implemented to foster community development must take into account all of the community's needs and provide for multidisciplinary activities involving stakeholders from all sectors. Despite efforts to integrate the three components, a given project, because of its very objectives, will naturally lean more heavily toward one of the three components: socio-cultural, economical or environmental.

3. SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND SUSTAINABLE COMMUNITY DEVELOPMENT

As mentioned earlier, one of the goals of sustainable development is to meet the needs of local populations. Compared with sustainable development, the concept of sustainable community development promotes greater involvement by communities in their development by stating that the needs must be explicit so that all parties have an appropriate role to play. That way, each stakeholder in the development process, such as the federal and provincial governments, RCMs, municipalities, businesses, community groups and citizens, must be involved at various levels, depending on the project. Using this approach, not only is the community encouraged to participate, it becomes the central player. As a result, sustainable community development can be defined in terms of a *community that participates actively in modelling its present and its future to ensure a better quality of life for existing and future generations by pursuing a shared and integrated vision of cultural, economical, environmental and social components*.

Given the role of communities, it is important to define them, although any attempt at defining community leads to debate fuelled by the vision of each government agency, department or program. The definition used in the context of sustainable community development is *a group of citizens within a geographic area (city, municipality, county, sectorial, locality, Aboriginal community, etc.), including communities of interests found within these boundaries (Anglophone community on the Lower North Shore, Aboriginals in urban settings, etc.) who have a sense of belonging to the group and who share the same vision*.

However, as defined here, a community does not have to be seen as isolated from other communities, but rather as being in solidarity with the greater society.

PART II
PRESENTATION OF THE PROJECT ANALYSIS TOOL

1. PURPOSE

The Sustainable Community Development Task Force decided to develop a project analysis tool because its research and consultations had demonstrated that to apply the sustainable community development approach, federal departments must:

1. first, have a common vision of this approach,
2. have the desire to take joint action, and
3. finally, allow communities to assume leadership of their development.

2. GOAL AND RELEVANCE

The *Project Analysis Tool for Sustainable Community Development* is a tool for influencing and promoting sustainable community development. It assists in developing projects in a way that fosters sustainable community development. Among other things, it is used to assess the degree to which a project is consistent with the sustainable development vision of the community in question and to improve the project by setting sustainable development objectives.

Users can use the Tool to view the numerous concerns in their respective areas of activity more objectively and better determine the degree to which their directions are consistent with the community's sustainable development.

The Tool also helps bring together the various stakeholders during the project development phase to reaffirm the project's fundamental objectives and identify the directions they need to take to achieve sustainable development. The Tool thus facilitates common understanding of the project within the community.

3. METHODOLOGY

The *Project Analysis Tool for Sustainable Community Development* was developed under the supervision of the Sustainable Community Development Task Force mandated by the QFC. The Task Force first consulted several agencies working with the communities to determine what conditions the agencies believe are key to the success of a project and to enable communities to take responsibility for their own development.

After drafting the first version of the Tool, the Task Force asked community agencies and federal departments to test it by applying it to one of their projects. The test phase revealed that some aspect of the Tool needed review and that a User Guide would facilitate use of the Tool.

Under a cooperation agreement with Environment Canada, the consultants on the Ecoadvisory Chair team at the *Université du Québec à Chicoutimi* then helped develop the second version of the Tool and draft the User Guide.

The second version was also used in a test project. This time, only federal project officers were asked to participate, since the *Project Analysis Tool* is intended mainly for them. (This step has not yet been completed.)

Throughout the Tool development process, documentary research on sustainable development supplemented the information obtained via consultation and testing.

4. USE

The *Project Analysis Tool for Sustainable Community Development* can be used at several levels in the project design process. It is particularly effective upstream, where it can be used as a guide in the development of a project.

The Tool can be used to guide public consultation before the project development phase even begins. The analysis chart can be used to identify the concerns of the citizens or clients in question, and the information gathered can then be used to determine relevant sustainable development objectives for the project.

At the project development stage, the Tool can be used to identify objectives essential to achieve sustainable community development for a given project type. By assessing the relevance of the project's sustainable development objectives, proponents or project officers can identify the priority objectives. After completing the relevance and performance checks for the three components of the analysis chart, proponents and officers will have an overall vision of the project and of the importance of the various components. Each project, based on its objectives, will have a predominantly socio-cultural, economical or environmental focus. However, the Tool described here may assist in developing the project such that it will focus on the community as a whole.

Project officers may offer the Tool to proponents to use at the beginning of the project development phase, before they have submitted their funding applications to federal agencies. If the officers cannot or do not want to provide the Tool to proponents, they can complete the analysis chart themselves once they have received the proponent's funding application. The officers then contact the proponents if they note significant deficiencies that they would like to have corrected.

When used at the beginning of the project development process, the analysis chart can guide users throughout implementation, and they can constantly reassess the degree to which the project is consistent with sustainable development objectives, and where necessary, refocus by implementing new measures. However, technical and socio-economical information on the project will have to be compiled to assess the degree to which objectives are achieved.

5. LIMITATIONS

The *Project Analysis Tool for Sustainable Community Development* is used mainly to assess the degree to which a project is consistent with sustainable development objectives and improve the project as needed. As a result, some tasks cannot be completed using this Tool.

It is important to understand that the Tool does not provide a completely objective response as to the project's quality in terms of sustainable development. As a result, we advise using it within a multidisciplinary team. The complementarity of the users will result in a broader vision of the project and a more effective assessment of its strengths and weaknesses.

It should also be noted that the Tool is not designed for conducting public consultations and involving the public. These activities are essential to sustainable development projects and should be conducted using tools specifically designed for those purposes, although this Tool may facilitate them.

The relevance of the sustainable development objectives is different for each project and the analysis chart does not allow for just any comparisons. For example, a community garden project may be analysed using the chart just as effectively as a processing plant construction project. However, it would be inappropriate to compare the results of the two. Only similar projects can be compared or a project can be assessed against itself during implementation. In this case, it is the progression of scores rather than the original scores that matter.

The *Project Analysis Tool for Sustainable Community Development* does not replace an environmental impact assessment process. It would be inappropriate to use it for that purpose, given that the environmental impact assessment involves in-depth environmental investigation and does not necessarily address the socio-cultural and economical components that are essential to sustainable development.

PART III
REVIEW OF KEY CONDITIONS FOR PROJECT SUCCESS

1. THE COMMUNITY'S ORGANIZATIONAL CAPACITY

Conditions key to the success of sustainable development projects and sustainable development itself were identified through consultations with communities that have implemented various initiatives to foster sustainable development. Based on their experiences, development efforts will probably be more successful in a community that has the following characteristics:

•• It shares a common vision
The first step a community must take in its own development is to create and share a vision with all of its members. Establishing a common vision brings to light the values that are important to the community and provides community members with a chance to describe their view of an ideal future. This vision assists in defining the type of development the community wants to ensure quality of life for all its members, and ensure its survival.

•• It is willing to take charge
A community's development will be more effective if the motivation to make positive changes comes from the community's members rather than outside. Members will be motivated if they are made aware of the fact that external professionals and experts are not the only ones with all the solutions to their development problems. Community members are experts on their own community.

•• It has acquired leadership and joint action mechanisms
Successful development implies participation by all interest groups in a community. To channel the energy resulting from its diversity, the community must have a leader with the skills required to build trust and bring people together by helping the various interest groups find common ground using predetermined action and conflict-resolution methods.

•• It has defined a development plan and indicators
Planning is a process that helps members of the community translate their needs, aspirations and knowledge into action. Before moving to the action phase, a diagnosis of the community is needed, identifying its capacities, weaknesses, opportunities and the challenges facing it.

Monitoring activities during implementation of the development plan is also a major factor in the project's success. This may require that groups and individuals involved be more flexible and adaptable in solving problems and performing tasks as activities proceed.

Finally, a good development plan also requires identifying success indicators at the project design phase. The data gathered on the indicators can be used to assess the achievement of objectives more effectively.

•• It is able to make decisions that integrate all sustainable development components: environmental, economical and socio-cultural
The principle of sustainable development means getting an overall picture of the community and finding solutions that incorporate the components of sustainable development. In practical terms, this requires that community members plan multidisciplinary activities and involve organizations from all sectors and numerous departments in various levels of government.

The more present these elements are, the more the community will be able to foster its own sustainable development. The community will be able to build its capacities by developing partnerships with complementary organizations or businesses.

2. PROJECT DEVELOPMENT

The experience acquired by communities shows that certain project-related factors are also keys to its success and to the success of sustainable development. Development efforts will probably be more successful if the project is developed and planned taking the following elements into account:

•• It meets a need and is a mobilizing initiative
If the project meets the needs expressed by the community or has a potentially positive impact on the community, it will be more easily accepted by community members and will increase the number of partners or their level of involvement. Its mobilizing effect will grow as individuals and groups become convinced that change is possible and are prepared to stimulate the interest and support required to start up or grow the project.

•• It is unique
Before implementing a new initiative, it is important to determine whether there are already projects in place aimed at remedying the identified problem. If some projects are already in the development phase or up and running, it would be better to pool efforts and resources by partnering with an existing project rather than implementing a parallel project.

•• It has the resources and expertise required to succeed
Before initiating the project, the community should prepare a realistic estimate of the resources and expertise required to see the project through to completion. There will be greater determination to succeed if a portion of the resources devoted to the project come from the community itself.

•• It enriches the community
Without underestimating the importance of realizing tangible benefits for many members of the community we need to remember that the community development process itself is enriching. In many cases, the process leads to community capacity building and promotes the inclusion of disadvantaged groups.

•• It takes potential obstacles into account
During project implementation, it will be easier to address problems if potential obstacles have been evaluated and ways for dealing with them have already been identified. The community's previous experiences can provide relevant lessons for the project under consideration.

•• It has multi-year funding
Projects that are part of sustainable development programs often take several years before generating positive results. In addition to seeking out multi-year funding, lending agencies must be convinced to renew their funding based not only on results, but on the recognition of lessons learned from the process itself.

PART IV
ANALYSIS CHART

1. HOW TO USE THE ANALYSIS CHART

The analysis chart is based on the three-component sustainable development model used by the federal government. Each of the environmental, economical and socio-cultural components have objectives essential to sustainable community development.

The analysis chart has two functions. First, it is a reference tool that can be used to ensure that all the aspects and objectives of sustainable development are taken into account during the project development phase. Second, it can be used to determine the degree to which each sustainable development objective listed in the chart is relevant to the type of project in question, and to assess the project's performance against each sustainable development objective.

Relevance is used to determine the applicability of the various sustainable development objectives to the project in question, whereas the project's performance for each sustainable development objective is used to determine the degree to which the project meets each objective identified as relevant. To assess relevance and performance, quantitative values are assigned to each objective of the three components and to each component.

RELEVANCE

•• The relevance of the sustainable development objective
For **each sustainable development objective**, ask these questions: Is the objective relevant to this type of project? If yes, what is its degree of relevance?

Alone or in a team, assign a value of 0 to 3 to each objective listed in the analysis chart. Use the following rating guide.

Level	Description
0	The objective has **no relationship** to the project in question
1	It is **desirable** to consider the objective for this type of project
2	It is **necessary** to consider the objective for this type of project
3	It is **essential** to consider the objective for this type of project

•• Relevance of the component
After determining the relevance of all objectives listed in the chart, calculate the overall relevance of each component. To do this:

1. add the relevance values assigned to the component's objectives and enter the total in box (A)

2. divide the total in box (A) by 30 and multiply it by 100.

This percentage reflects the degree to which the type of project is relevant to the sustainable development of the component in question.

PERFORMANCE

•• Positive performance
For **each objective relevant** to the type of project in question (those assigned a relevance value other than 0), ask this question: What is the project's performance with respect to this objective, or in other words, how does the project respond to this objective?

Again, alone or in a team, assign a value of 0 to 3 to each relevant objective. Use the following rating guide.

Level	Description
0	No activities are planned to meet this objective
1	The activities planned to meet another objective or other objectives will have indirect positive impacts on this objective but no explicit result is expected for this objective
2	Some activities are planned to meet this objective but the failure to meet the objective does not threaten the project's success
3	The activities for meeting this objective and the expected results are clearly identified. Achieving the expected results is important to the project's success.

•• Negative performance

Once the sustainable development objectives have been identified and their performance has been evaluated, it is important to assess the negative impacts that the project may have on the various elements of society, the environment and economic activity. For non-relevant objectives (those with a relevance value of 0) and objectives with no planned activity (those with a performance value of 0), ask this question: Is there a chance that the project will negatively impact the component(s) of this sustainable development objective?

Assign a value of -3 to 0 to each of these objectives. Use the following rating guide.

Level	Description
-3	It is highly likely that there will be negative impacts on one or more components of this objective, and the project has no means for remedying the situation
-2	It is likely that there will be negative impacts on one or more components of this objective, and the project has no means for remedying the situation
-1	It is unlikely that there will be negative impacts on one or more components of this objective, but the project has little or no information to demonstrate that clearly
0	There are potential negative impacts on one or more of the components of this objective, but measures have been planned to remedy the situation The research shows that there are no potential negative impacts on one or more of the components of this objective Potential negative impacts are not an issue because there is no relationship between the objective and the project

ADDITIONAL SHEETS

User comments and areas for improvement can be listed on additional sheets. There is one additional sheet for each sustainable development objective. Project analysis is greatly facilitated by use of the sheets, particularly when the analysis is done by a multidisciplinary team.

2. OBJECTIVES OF THE ANALYSIS CHART

The following explanations for each objective in the three analysis chart tables are provided to gain a better understanding of their scope.

THE SOCIO-CULTURAL COMPONENT

•• SC1: Ensures the health of individuals
This objective consists of first examining the impacts that a project may have on the health of individuals.

On a secondary level, focussing more on sustainable development, it is important that individuals be made aware that health is a resource that enables personal growth and ensures mental-physical balance and the factors that affect optimal health. Using the sustainable development approach, communities can move beyond the individual-illness-response framework toward a culture of accountability and prevention.

•• SC2: Increases the level of education and basic training in the population
Improving education and training levels among all citizens is essential to their active participation in the community's social, economical and cultural life. This means taking action to ensure that all individuals achieve satisfactory education levels by offering instruction that is adapted to all groups. The ultimate goal is eradicating illiteracy and lack of basic education, which in itself is a huge step forward in fighting poverty and exclusion.

The globalization of markets, the speed and fluidity of communications, rapid developments in knowledge and technology, accelerated social change, employment and reintegration in the labour market and the increasing complexity of social life all require sufficient basic education and upgrading by all adults if they are to adapt to these realities.

•• SC3: Ensures equal access to housing for each person
First, this means ensuring access to decent housing and meeting the actual needs of each individual, regardless of their ability to pay. Housing is a basic need and everyone should have access to housing.

On a secondary level, focussing more on sustainable development: efforts must be made to improve housing quality and the external environment. These elements are essential to ensuring individual well-being and quality of life.

•• SC4: Ensures personal safety[2]

This objective first requires assessing the project's potential impacts on the safety of individuals and their property. It is essential to ensure individual safety in all aspects of life, whether in terms of the workplace, transportation, food or recreation.

On a secondary level, focussing more on sustainable development: the community should aim for a feeling of collective and individual safety through preventive action that respects individual rights and freedoms.

Obviously, a safe living environment is an essential element of positive community development and individual quality of life

•• SC5: Encourages healthy lifestyles

People, particularly youth, should be aware of the importance of adopting healthy living habits, such as physical exercise, proper diet and good hygiene. These habits are key elements and have a direct impact on the physical and mental health of individuals. Adopting healthy living habits as early in life as possible will not only impact an individual's current state of health, it will ensure future health. There is no doubt that healthy living habits benefit society as well as individuals.

•• SC6: Fosters demographic and cultural balance within the community

Demographic and cultural balance is one of the elements that energizes and enriches the community with resources of all kinds. As a result, action must be taken to maintain or restore demographic balance in terms of age and gender and to promote the presence of cultural communities. A community will be more dynamic if it encourages the participation of all its constituent groups. This approach will ensure interaction among the generations and the transmission of cultural knowledge, and meet the specific needs of various groups in society.

•• SC7: Fosters equal access to recreation

Recreational activity is without a doubt essential to individual development, particularly among youth. It is important that every individual, regardless of their ability to pay, have access to parks and green spaces and be able to participate in sports or cultural events. Recreation has a positive impact on the physical and mental health of individuals and helps strengthen relationships among people in the community.

It is essential that recreational development respects natural habitats[3] and the environment.[4]

[2] **Safety:** State in which the risk of harm (to persons) and damage is limited to an acceptable level (Quality management and quality assurance: vocabulary, 2nd edition, Geneva, ISO, 1994).

[3] **Habitat:** The ecological framework to which living species have adapted (Panel on the Ecological Integrity of Canada's National Parks). The terms habitat, biotope, station and ecological niche should be differentiated because they are often confused. Habitat is home to a species. Biotope is home to a biocenose. Station is a botanical term and related to plant species. Ecological niche is a concept meaning the place occupied by a species in its habitat, including the particular set of circumstances (chemical, physical and biological), that enables it to survive (The Nature of Canada: a primer on spaces and species/development team, Pamela Blackstock et al. Environment Canada, ©1993).

[4] **Environment:** The surroundings in which an organization operates, including air, water, land, flora, fauna, natural resources, humans and their interrelations (http://www.cra-arc.gc.ca/agency/sustainable/environment-e.html; reference: ISO 14001:1996).

•• SC8: Fosters equal access to and proximity of services

Access to and proximity of services are key factors in helping citizens fully participate in the life of the community and in helping seniors to live in their communities as long as possible. The services in question are those relating to physical and mental health, as well as social services, such as housing, employment, training, diet and transportation. This means taking necessary action to ensure that there are enough services to meet the growing needs of an aging population and that they are geographically located in proximity to each person.

•• SC9: Increases the sense of belonging to the community

A sense of belonging to the community is required to enhance solidarity among citizens and create a dynamic community. This sense of belonging is characterized by the belief that the individual can rely on the community's support and can contribute to the community based on his or her own personal aspirations. Communicating the key directions that affect citizens and the willingness of local leaders to involve citizens in decision-making will help increase this sense of belonging.

•• SC10: Develops a balance between individual freedom and individual responsibility to the community

Developing a balance between individual freedom and responsibility to the community encourages plurality and democracy and fosters tolerance within the community. It is important that citizens be made aware of the need for a balance between the exercise of individual freedom and the responsibility each individual has to the community. For most people, individual freedom is a key element in the definition of quality of life. However, freedom will be fully realized and function in harmony within society only if individuals know at which point their responsibility to the community begins. This may contribute to the development of sound public policies.

THE ENVIRONMENTAL COMPONENT

•• EN1: Fosters the careful use of non-renewable resources
It is preferable to use renewable rather than non-renewable resources, which will inevitably be depleted. However, renewable resources must be used judiciously, meaning below their renewability threshold.

A resource is renewable if it can be exploited repeatedly without being depleted. Water, wind, tides and geothermal, and solar energy are all renewable resources. A living resource such as wildlife[5] or vegetation is potentially renewable if exploited based on a certain renewability threshold that exploitation must not exceed. In the absence of information on the threshold, the precautionary principle[6] applies.

•• EN2: Limits the use of non-renewable resources
Non-renewable natural resources[7] must be used efficiently. This means taking steps to limit use so that future generations can continue meeting their needs.

•• EN3: Promotes the production and use of recyclable, reusable or biodegradable materials and the recovery of those materials
The use of recyclable and reusable materials reduces energy consumption and the need for raw materials to produce goods and services, as well as the amount of waste burdening the environment once those materials have reached the end of their useful life. The same is true for biodegradable products, which are incorporated back into the environment more rapidly.

[5] **Wildlife:** Undomesticated animals living in the wild. (Ottawa, Public Works and Government Services Canada, Translation Bureau, c1997).

[6] **Precautionary principle:** Where there are threats of serious or irreversible environmental damage, lack of full scientific certainty shall not be used as a reason for postponing cost-effective measures to prevent environmental degradation (*Canadian Environmental Protection Act, paragraph 2.(1)(a)*).

[7] **Natural resources:** Biotic and non-biotic elements of the Earth, as well as various forms of received energy (solar energy) or energy produced without human intervention (tides, wind). Types of resources are: renewable resources via reproduction (living organisms) or via biogeochemical cycles (water, carbon, nitrogen); non-renewal resources (deposits); and permanent resources (solar energy). (Vocabulaire de l'environnement / published by the *Conseil international de la langue française with the Ministère de la qualité de la vie* - Paris: Hachette, 1976).

•• EN4: Reduces pollutants that affect air, water and soil quality and the biosphere[8] in general

Polluting emissions[9] (GHG, POP, ODS, heavy metals), which we know affect the biosphere on a global basis, must be minimized. Global environmental changes may have major impacts on maintaining the quality of human life.

Persistent organic pollutants (POP)[10] are a toxic legacy for future generations because of their propensity for bioaccumulation[11] and biological magnification. Any project should aim at preventing the production or emission of POPs and where feasible, they should be destroyed safely.

•• EN5: Limits factors that constitute nuisances or affect the quality of life or health

During the project analysis phase, specific attention should be given to activities that generate nuisances (such as dust, noise and odours) and can affect the quality of life of neighbouring populations, based on the density of those populations and their degree of vulnerability. The use of such activities should be avoided or, at the very least, minimized.

•• EN6: Preserves biological diversity[12] of wildlife and fauna and their habitats and fosters the recovery of endangered species

Biodiversity is important not only for its intrinsic value but also for the invaluable services it provides to ecosystems and humanity in ensuring safe water, clean air, the maintenance of critical nutrient cycles, flood control, pest control, crop pollination, and the production of compounds. The diversity of biological forms is a factor in the stability and adaptive flexibility of living organisms[13] and also meets genetic, dietary or aesthetic needs for a community. Biodiversity includes diversity within a single species (genetic diversity), diversity among species (species diversity) and ecosystem diversity.

[8] **Biosphere:** That part of the earth and atmosphere capable of supporting living organisms (Glossary of Forestry Terms, The State of Canada's Forests).

[9] **Emissions:** Waste substances released into the air or water (Glossary of Forestry Terms, The State of Canada's Forests).

[10] **Persistent organic pollutants:** POPs are chemicals which exist in the environment for long periods of time, can concentrate and accumulate in the food chain and can travel great distances through the atmosphere (Health Canada, http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/tsri/pollutants.htm).

[11] **Bioaccumulation:** The process whereby certain toxic substances collect in living tissues, thus posing a substantial hazard to human health or the environment (Environmental Glossary, edited by G. William Frick, Washington: Government Institutes, 1990).

[12] **Biological diversity (biodiversity):** The variability among living organisms from all sources including, inter alia, terrestrial, marine and other aquatic ecosystems and the ecological complexes of which they are part; this includes diversity within species, between species and of ecosystems (Convention on Biological Diversity, Article 2, Use of Terms).

[13] **Organism:** A living being or form of life that is a cell or is composed of cells (Caring for the Earth: A Strategy for Sustainable Living (supra)).

•• EN7: Fosters the health and integrity of ecosystems[14] and natural and cultural landscapes[15]
The natural environment is essential to support life on the planet and the maintenance of this capacity in the long term is based on its degree of integrity. Ecosystems are most productive when they are in good health. Moreover, unaltered ecosystems and natural landscapes, including those shaped by human activity, contribute to human well-being.

•• EN8: Adopts the precautionary principle with respect to environmental and health risks
When planning projects, it is important to assess the project's potential impacts and risks to the environment and to human health. However, the probability and scope of environmental risks, like the supportive capacity of natural environments, cannot always be determined with certainty. It is important not to wait to achieve absolute certainty before acting but rather to apply the precautionary principle.

•• EN9: Manages residual materials from human activities in a way that respects the environment
Residual materials are an inevitable result in the production of goods and services, and are sources of pollution[16] or nuisances for the natural environment. The productivity of the environment in question may be affected by them, as may be the health and well-being of humans. A project should include effective means for managing residual materials and any other type of product, substance or factor that could adversely affect the quality of the environment. This objective involves reducing all outputs[17] from project activities.

•• EN10: Where possible, mitigates or minimizes environmental impacts
The destruction or deterioration of environmental components may be inevitable during the project. To maintain the long-term productivity of the natural environment, these losses should be mitigated through measures for replacing this productivity by creating a similar environment elsewhere or enhancing the productivity of an existing environment.

THE ECONOMICAL COMPONENT

•• EC1: Seeks profitability from a perspective of viability
If a project is to be financially profitable from a sustainable development perspective, it must have solid foundations in terms of financial statements and management quality. Moreover, from a viability perspective, it must seek to increase the competitive edge of each community and assist them in acquiring new assets to derive greater benefit from development opportunities that will ensure their viability.

[14] **Ecosystem:** A functional system including the organisms of a natural community (the biocoenosis) together with their environment (the biotope), and in which a cyclic interchange of materials and energy occurs because of the interaction occurring between those organisms and their environment. (Jacob, Hélène, Public Works and Government Services Canada, Translation Bureau - Scientific and Technical Division - Montreal).

[15] **Landscape:** Areas of land that are distinguished by differences in landforms, vegetation, land use, and aesthetic characteristics. (Glossary of Forestry Terms, The State of Canada's Forests).

[16] **Pollution:** Any unfavourable alteration of the physical, thermal, biological or radioactive properties of any part of our surroundings, wholly or largely as a by-product of man's action, through direct or indirect changes in energy patterns, radiation levels, chemical and physical constitution, etc. (Jacob, Hélène, Public Works and Government Services Canada, Translation Bureau - Scientific and Technical Division - Montreal).

[17] **Outputs:** Matter resulting from a process and which must be released into the environment (smoke, residual materials, liquids and surplus heat).

•• EC2: Tends toward balanced work force supply and demand

It is essential to provide employment to all working-age citizens and thus ensure that all individuals can support themselves. To achieve this, communities have to facilitate activities that will prevent work force surpluses or shortages, and ensure that disadvantaged groups have the support they need to enter the work force. In addition to balancing supply and demand, communities have to help interested individuals pursue activities and find occupations that will allow them to use their skills to support themselves.

•• EC3: Develops and promotes professional competencies

Developing and promoting professional competencies are key variables in economic development within a knowledge-based society like ours, with steadily growing competition and constant technological change. This requires employers to participate in their employees' continuous learning process and providing them with opportunities to put their acquired skills to use. Training and development are leveraging activities enabling employees to adapt to numerous changes. Promoting and sharing competencies encourages creativity and innovation within companies.

•• EC4: Offers a positive work environment and healthy working conditions and fosters participative management by employees

A clean and safe work place, respect among employers and employees and working conditions that enable a healthy work-life balance in terms of benefits, job status and work schedules are among the elements most sought after by workers. Effective management of human resources by employers not only affects quality of life for workers and their families, it tends to increase worker motivation and as a result, the company's productivity.

Employee participation in the decision-making process can make a company more dynamic. Companies should involve their employees by consulting them more often and adopt an attitude characterized by active listening, empathy and concern for obtaining as much information as possible. A clearly-stated vision that is shared with employees, shared values and constant review of work methods are key to mobilizing employees to achieve a common goal. Employees are the heart of any business and as such are able to determine what may affect the organization or constitute a valuable development opportunity.

•• EC5: Promotes the development and use of sustainable technological innovations

This involves encouraging ongoing development of technological innovations in all areas of the economy, while ensuring that they are favourable to sustainable development. There is no doubt that the development or ongoing use of new technology enhances productivity. However, innovation that includes a concern for sustainable development may also improve a company's competitive edge by making it easier to recruit clients with environment - and equity - related requirements.[18]

[18] **Equity:** Fair distribution of the costs and benefits of human activity between people.
Its two components are intergenerational equity and current equity between people or groups of people.
(*A Guide to Green Government* - http://www.sdinfo.gc.ca/reports/en/ggg/guide_c_5.cfm).

•• EC6: Ensures the quality, viability and safety of products and services
The willingness to provide high-quality, viable and safe products and services is a step in the right direction in meeting the actual needs of individuals rather than catering to a consumer-driven society made possible by low-cost production. Manufacturers and service providers should develop their products based not only on profitability but on a concern for environmental protection and consumer satisfaction. A sustainable product will be renewed less quickly and thus have a positive impact on waste reduction.

•• EC7: Offers complete information on products and services and provides recourse and feedback mechanisms for consumers
Complete and meaningful information is essential to ensuring that consumers enjoy their products and services in full. Manufacturers and service providers should provide appropriate information on the use and maintenance of their products and offer effective after-sale service. Also, providing recourse and feedback mechanisms for consumers should be an integral part of any process to ensure that consumers derive maximum satisfaction and to safeguard their rights. It is also important that the community ensures that consumers are aware of and can readily access recourse mechanisms if they are dissatisfied or believe that their rights have been violated.

Consumer and producer strength are necessarily imbalanced, and marketplace transactions are characterized by the disproportionate information and financial resources available to each party and by the imbalance in their technical and legal abilities.

•• EC8: Encourages buying locally and hiring of local people
Putting the local market first stimulates the community's development and economic diversification, increases its autonomy, and impacts hiring as well as the supply of raw materials and purchase of consumer goods. It also helps protect the environment by minimizing the transport of people and goods.

•• EC9: Fosters diversification of the industrial structure
Regional diversification of the industrial structure provides communities with access to a range of the services they need and shelters them from the vagaries of an economy that is dependent of a single sector. A diversified industrial structure also fosters multidisciplinarity in skills and varied job opportunities. Moreover, the adoption of an industrial diversification approach minimizes the risk of unfair competition generated by giving public funds to businesses.

•• EC10: Fosters the emergence of related businesses
The emergence of related businesses, upstream and downstream, helps create synergy among businesses and makes the community more dynamic from a financial perspective. With the creation of industrial clusters, businesses are able to ensure that their activities are economically, environmentally and socially complementary.

3. INTERPRETING THE QUANTITATIVE RESULTS OF THE ANALYSIS CHART

The information below is based on logical deduction, not on science or long experience. The quantitative values are designed solely to facilitate decision-making and maintain a focus on sustainable development. The information should therefore be used only to enhance projects.

RELEVANCE

It is important to ensure that a certain number of sustainable development objectives are applicable to a sustainable development project before initiating it and before assessing project performance against these objectives. Relevance is assessed to determine the degree to which the various sustainable development objectives apply to the type of project in question.

Based on whether the project has a predominantly economical, environmental or socio-cultural focus, it should obtain a relevance level of at least 50% for the predominant component to be considered consistent with a certain number of objectives in the less dominant components. If these thresholds are reached, it may be concluded that a project is fully consistent with a sustainable development approach.

At first glance, it may not be relevant to incorporate one of the components within the project. If that is the case, we first recommend reviewing the project within a multidisciplinary team to explore all means for enhancing the project. If the project cannot be improved to incorporate the missing component, the team must acknowledge that this type of project does not address all sustainable development components. If the review shows that the project does not negatively impact certain elements of the missing component, it can be concluded that it is partially consistent with a sustainable development approach because two of the three components are relevant.

PERFORMANCE

Performance in achieving the sustainable development objectives indicates the degree to which the planned project implements specific activities to achieve each of the objectives identified as relevant for the type of project in question. The assigned ratings have no scientific value but may assist in identifying aspects of the project that require improvement.

Users should give priority to review aspects of the project that may negatively impact certain components of the socio-cultural, environmental or economical environment.

Also, for each objective, users should compare the relevance value with the performance value, and aim for a certain degree of balance between the two. Activities for the following objectives should be enhanced by prioritizing those with the greatest variances:

- Objectives with a relevance value of 3 and a performance level below 3.
- Objectives with a relevance value of 2 and a performance level below 2.
- Objectives with a relevance value of 1 and a performance value of 0.

REFERENCES

World Commission on Environment and Development (WCED), 1988
Our Common Future
Les Éditions du Fleuve, 432 pages

Government of Canada, 1995
Guide to Green Government
Department of Supply and Services, Ottawa, 39 pages

Government of Canada, Groupe interministériel fédéral ad hoc sur le développement durable des collectivités Région du Québec (federal interdepartmental ad hoc committee on sustainable development, Quebec Region), 2002
Le développement durable des collectivités : instaurer une meilleure qualité de vie pour les citoyens
Discussion paper for an interdepartmental action framework on sustainable community development in Quebec, 43 pages

Jacobs, P. and Sadler B., 1990
Développement durable et évaluation environnementale; perspectives de planification d'un avenir commun
Canadian Environmental Assessment Research Council (CEARC), 204 pages

Villeneuve, C., 1999
Comment réaliser une étude de développement durable ? Et grille de développement durable
Revue 2001 and 2003 UQAC, 39 pages

WEB SITES ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Key Internet references for information on sustainable development at the local, regional and national levels.

- **Canadian Environmental Assessment Agency**
  Environmental assessments
  http://www.ceaa.gc.ca

- **Commissioner of the Environment and Sustainable Development**
  - General information on sustainable development
  - Sustainable development strategies of federal departments and agencies
  http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu6_e.html

- **Human Resources and Skills Development Canada**
  Community development
  http://www.hrsdc.gc.ca/asp/gateway.asp?hr=en/epb/sid/cia/comm_deve/community.shtml&hs=cyd

- **Rural development**
  http://www.rural.gc.ca/rural-dev/index_e.phtml

- **Environment Canada**
  - General information on sustainable development
  - Enforcement of environmental legislation
  - Pollution prevention
  - Endangered species
  http://www.ec.gc.ca

- **Natural Resources Canada**
  - Sustainable forest management
  - Energy efficiency
  http://www.nrcan-rncan.gc.ca

- **Public Works and Government Services Canada**
  Going green in government
  http://www.pwgsc.gc.ca

- **Vivre les changements climatiques, l'effet de serre expliqué**
  (Living with climate change: the greenhouse effect explained)
  http://www.changements-climatiques.qc.ca

CONSEIL FÉDÉRAL DU QUÉBEC
QUEBEC FEDERAL COUNCIL

GUIDE DE L'UTILISATEUR DE L'OUTIL D'ANALYSE DE PROJET POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

Table interministérielle sur le développement durable des collectivités

du Groupe interministériel sur le développement durable

Avril 2005

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
Environnement Canada (2005)

Papier : En154-31/2-2005F
0-662-74802-6

CD-ROM : En154-31/2-2005F-MRC
0-662-74803-4

PDF : En154-31/2-2005F-PDF
0-662-74804-2

HTML : En154-31/2-2005F-HTML
0-662-74805-0

Cette publication est également disponible sur le site Intranet du Conseil fédéral du Québec

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 4

INTRODUCTION 5

1 PARTIE I - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

1. L'origine du développement durable et les bases législatives 6
2. Le modèle du développement durable à trois dimensions 8
3. Le développement durable vs le développement durable des collectivités 9

2 PARTIE II - PRÉSENTATION DE L'OUTIL D'ANALYSE DE PROJET

1. La raison d'être 10
2. Le but et l'utilité 10
3. La méthodologie utilisée 10
4. L'utilisation 11
5. Les limites 11

3 PARTIE III - LA REVUE DES CONDITIONS DE SUCCÈS D'UN PROJET

1. La capacité d'organisation de la collectivité 13
2. L'élaboration du projet 14

4 PARTIE IV - LA GRILLE D'ANALYSE

1. La marche à suivre pour utiliser la grille d'analyse 16
2. Les objectifs de la grille d'analyse 19
   - Le volet socioculturel 19
   - Le volet environnemental 22
   - Le volet économique 24
3. L'interprétation des résultats quantitatifs de la grille d'analyse 27

RÉFÉRENCES 28

SITES INTERNET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 29

AVANT-PROPOS

La Table interministérielle sur le développement durable des collectivités (TIDCC) du Groupe interministériel fédéral en développement durable (GIFDD) a pour mandat d'optimiser les efforts des agences et ministères fédéraux dans la région du Québec pour supporter les collectivités et d'accroître leur capacité d'agir en matière de développement durable. C'est dans cette optique que la TIDDC a voulu développer un outil qui offre une vision commune du développement durable des collectivités et qui permette d'appliquer concrètement cette vision à la réalité.

Le comité qui y a travaillé a d'abord élaboré une première version intitulée *Lentille de développement durable des collectivités : une lentille pour aider les décideurs*. Il l'a soumise pour évaluation à une dizaine de promoteurs de projets financés par des programmes provenant de plusieurs ministères, dont Environnement Canada, Santé Canada, Affaires indiennes et du Nord, Pêches et Océans Canada et Ressources humaines et Développement des compétences. On a pu constater le caractère innovateur de cet outil, de même que son utilité pour sensibiliser au développement durable des collectivités les agents de projets des ministères et organismes fédéraux et les promoteurs.

Cependant, puisque certaines améliorations s'avéraient nécessaires et dans le souci de valider l'approche et le contenu, Environnement Canada et la TIDCC ont fait appel à des experts externes en développement durable. Grâce à une entente de collaboration entre Environnement Canada et la Chaire Éco-Conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, une équipe d'éco-conseillers a participé à la bonification de l'outil initial et au développement d'un guide facilitant son utilisation.

L'*Outil d'analyse de projet pour le développement durable des collectivités* et son *Guide de l'utilisateur* vous permettront d'analyser un projet à la lumière des objectifs du développement durable et d'y apporter des modifications au besoin. Nous souhaitons donc qu'après avoir utilisé cet outil, vous soyez capable d'intégrer à un projet les considérations propres au développement durable et d'évaluer dans quelle mesure il se rapproche ou non du développement durable. Nous espérons également que vous soyez davantage sensibilisé au développement durable et que vous puissiez réfléchir aux conditions qui assureront le succès d'un projet.

Nous remercions tout particulièrement les personnes suivantes pour leur implication dans le développement de l'outil d'analyse de projet et de son guide d'utilisation :

- **Julie Tellier**, Environnement Canada
- **Claire Michaud**, Agence canadienne d'évaluation environnementale
- **Hélène Lapointe**, Ressources humaines et Développement des compétences
- **Monique Bélanger**, Santé Canada
- **Alain Bourgeois**, Environnement Canada
- **Réjeanne Camirand**, Pêches et Océans Canada
- **Marie-Josée Denis**, Agence de santé publique du Canada
- **Lorraine Gagnon**, Affaires indiennes et du Nord
- **Monique Martin**, Partenariat rural canadien
- **Yolaine Saint-Jacques**, Environnement Canada
- **Denis Veillette**, Parcs Canada

Nous remercions également l'équipe de la Chaire Éco-Conseil pour sa collaboration au projet, les membres du GIFDD, Mme Thérèse Drapeau et Mme Marie-France Bérard, respectivement coordonnatrice et présidente du GIFDD, pour leur soutien, ainsi que Mme Mimi Breton, marraine du GIFDD auprès du Conseil fédéral du Québec.

La Table interministérielle sur le développement durable des collectivités

INTRODUCTION

L'Outil d'analyse de projet pour le développement durable des collectivités a été développé par le Comité de travail sur le développement durable des collectivités (maintenant appelée la Table interministérielle sur le développement durable des collectivités) à la demande du Conseil fédéral du Québec (CFQ). Un document de réflexion préalablement élaboré par ce comité en constitue l'assise même. Cet outil aide à la planification de projets et à la prise de décisions en fonction des objectifs du développement durable des collectivités.

L'outil est d'abord destiné aux agents de projets (chargés et gestionnaires de projets, agents de programmes) des ministères ou organismes fédéraux. Par ailleurs, il est souhaitable que les agents de projets l'offrent aux promoteurs pour qu'ils s'en servent dès le début de l'élaboration d'un projet.

Le présent *Guide de l'utilisateur* constitue un complément à l'outil d'analyse de projet et vise une meilleure utilisation de celui-ci. Il favorise tout particulièrement une meilleure compréhension :

- des principes sous-jacents au développement durable des collectivités et de ses diverses dimensions (socioculturelle, environnementale et économique) ;
- des préoccupations qui sous-tendent les divers objectifs de développement durable présentés dans la grille d'analyse de l'outil.

Le guide de l'utilisateur est structuré de la même façon que l'outil. La première partie fournit un complément d'information sur les notions du développement, telles que les origines, le modèle à trois dimensions et la distinction entre développement durable et développement des collectivités. La deuxième partie explique la raison d'être, le but et l'utilité de l'outil, la méthodologie utilisée pour le développer, la manière de l'utiliser et ses limites d'utilisation. En troisième partie, le guide passe en revue les conditions de succès d'un projet, tant celles liées à la capacité d'organisation de la collectivité que celles liées à l'élaboration du projet en tant que tel. La quatrième partie présente la marche à suivre pour l'analyse de projet à l'aide de la grille proposée. Des explications pour chacun des objectifs sont également fournies, permettant ainsi à l'utilisateur d'avoir une compréhension élargie des objectifs. D'un bout à l'autre du guide, trois exemples de cas accompagnent le lecteur. À la toute fin du guide se trouvent des adresses de sites Internet d'intérêt en matière de développement durable.

PARTIE I
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

1. L'ORIGINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES BASES LÉGISLATIVES

Sont présentés ci-dessous les étapes les plus marquantes, au niveau international, en ce qui a trait à l'évolution du développement durable et les principaux moyens dont s'est doté le Canada pour s'assurer de cheminer dans la voie du développement durable.

Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm, en 1972
Lancé en 1972 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, le concept initial du développement durable a largement fait consensus en tant que vision reconnaissant l'interdépendance des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Commission Brundtland, créée en 1983
En 1983, l'Organisation des Nations Unies a créé la Commission mondiale de l'environnement et du développement, communément appelée Commission Brundtland. Elle a été chargée d'examiner les principaux problèmes de développement et d'environnement et de proposer à la communauté mondiale des moyens de les régler.

Son mandat l'a menée à commander plus de 75 études spécialisées sur un large éventail de questions liées à l'environnement et au développement économique et à publier le rapport final, *Notre avenir à tous*, en 1987.

Dans ce rapport, les auteurs présentent, entre autres, une définition du développement durable qui s'avère être, au fil des années, la plus généralement reconnue : « Un développement qui permet de répondre aux besoins de la génération actuelle sans remettre en cause la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

La Commission Brundtland a de plus précisé que : « (...) le développement durable n'est pas un état fixe de l'harmonie, mais plutôt un processus d'évolution durant lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, l'avancement du développement technologique et les transformations institutionnelles sont conformes à nos besoins aussi bien futurs que présents ».

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, en 1992
La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 a marqué, à bien des égards, l'apogée de l'attention croissante accordée aux problèmes d'environnement. Cet événement a constitué une étape cruciale pour l'environnement et le développement.

Coïncidant avec le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, cette conférence avait pour objectif de discuter de l'état de la planète et d'en dresser le bilan.

Loi sur le Vérificateur général du Canada, modifiée en 1995

En 1995, le gouvernement du Canada s'est doté de moyens concrets pour mettre en place une approche de développement durable en modifiant la Loi sur le Vérificateur général. Ces modifications imposent aux ministères fédéraux et à certains organismes de préparer une stratégie de développement durable et ont mené à la création du poste de commissaire à l'environnement et au développement durable.

De plus, on a inscrit la définition de la Commission Brundtland dans cette Loi tout en fournissant plus de précisions sur la vision du Canada en matière de développement durable : « (...) concept en évolution constante reposant sur l'intégration de questions d'ordre social, économique et environnemental, et titulaire, notamment des objectifs suivants :

a) l'intégration de l'environnement et de l'économie ;
b) la protection de la santé des Canadiens ;
c) la protection des écosystèmes ;
d) le respect des obligations internationales du Canada ;
e) la promotion de l'équité ;
f) une approche intégrée pour la planification et la prise de décisions, grâce à l'évaluation des solutions économiques, en fonction de leurs effets sur l'environnement et les ressources naturelles, et l'évaluation de solutions écologiques en fonction de leurs effets sur l'économie ;
g) la prévention de la pollution ;
h) le respect de la nature et des besoins des générations à venir.

•• Les stratégies de développement durable

En 1997, les ministères et organismes fédéraux ont chacun présenté devant le Parlement leur première stratégie de développement durable, qui sera actualisée trois ans plus tard. En 2004, ces stratégies en sont à leur troisième génération. Elles exposent les objectifs et les engagements des ministères en vue de l'intégration systématique de principes de développement durable dans leurs programmes, leurs politiques, leur législation et leurs activités. Elles sont essentielles à l'avancement du programme de développement durable du gouvernement fédéral et à la mesure des progrès accomplis à cet égard.

•• Le Guide de l'écogouvernement

Pour aider les ministères et organismes fédéraux à élaborer leur stratégie de développement durable, le *Guide de l'écogouvernement* a été rédigé en 1995. Dans ce guide, des objectifs ont été établis notamment comme point de départ pour la préparation des stratégies et pour permettre de traduire les principes de base en mesures concrètes. Les objectifs énumérés ci-après constituent l'assise même de la grille d'analyse présentée dans le présent outil d'élaboration de projet :

- La durabilité[1] de nos ressources naturelles ;
- La durabilité des emplois, des collectivités, des industries ;
- L'aménagement durable des ressources renouvelables ;
- Le bon usage des ressources non renouvelables ;
- La protection de la santé des Canadiens et des écosystèmes ;
- L'élimination presque complète de substances anthropiques, toxiques, rémanentes et susceptibles de bioaccumulation ;
- L'adoption de méthodes pour prévenir la pollution ;
- La protection des aires représentatives ;

[1] **Durabilité :** Les processus et les institutions durables répondent à certains critères : ils n'épuisent pas les ressources nécessaires aux générations futures ; ils renforcent continuellement les capacités des individus et des institutions ; les responsabilités et les avantages sont largement partagés (*La Gouvernance en faveur du développement humain durable* : Document de politique générale du PNUD, 1997).

- L'avertissement et l'intervention;
- Le respect de nos obligations internationales;
- La protection de la couche d'ozone;
- La réduction des gaz à effet de serre;
- La conservation de la biodiversité;
- La promotion de l'équité;
- La juste répartition des coûts et des avantages entre les générations;
- La répartition équitable des coûts et des avantages actuels du développement durable;
- L'amélioration de notre qualité de vie et de notre bien-être;
- L'amélioration de la productivité par un meilleur rendement de l'environnement;
- L'innovation en vue du développement durable;
- La mesure des dimensions non monétaires du progrès.

•• Le Commissaire à l'environnement et au développement durable

Le premier commissaire à l'environnement et au développement durable a été nommé en 1996. Le rôle principal de ce commissaire consiste à rendre le gouvernement davantage responsable en matière d'écologisation de ses politiques, de ses activités et de ses programmes. Il aide également le vérificateur général à se pencher sur les questions relatives à l'environnement et au développement durable.

Le commissaire fournit aux parlementaires des objectifs, des analyses indépendantes et des recommandations quant aux efforts déployés par le gouvernement fédéral pour protéger l'environnement et favoriser le développement durable. Plus précisément, le commissaire assume des responsabilités dans quatre grands domaines:

- la surveillance des stratégies de développement durable,
- les vérifications et études spéciales
- les pétitions en matière d'environnement
- le rapport annuel à la Chambre des communes

•• Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, en 2002

Dans le parcours historique du développement durable, le Sommet mondial sur le développement durable de 2002 constitue la plus récente activité de grande envergure organisée par les Nations Unies. Cette conférence visait à examiner les progrès accomplis par les pays depuis dix ans au regard d'Action 21.

2. LE MODÈLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À TROIS DIMENSIONS

Pour bien comprendre et mettre en œuvre le développement durable, plusieurs modèles conceptuels ont été développés. Le gouvernement canadien a adopté de façon générale celui de Sadler et Jacobs, qui ont proposé une représentation à trois dimensions du développement durable, soit les volets social, environnemental et économique.

La *dimension sociale* du développement durable vise la satisfaction des besoins essentiels des collectivités présentes et futures et l'amélioration de la qualité de vie. Plus précisément, elle traite de la satisfaction des besoins en matière de santé, d'éducation, d'aspirations individuelles et de sécurité d'une population. Elle encourage des habitudes de vie saines (activités physiques, alimentation, hygiène, consommation), le dialogue et le partage culturels (langue, arts, religion, traditions) afin de favoriser l'émergence d'un sentiment de liberté individuelle et de responsabilité collective. La *dimension sociale* du développement durable implique également de tenir compte des tendances démographiques (âge, sexe, communautés culturelles) dans la composition et l'organisation sociale de façon à assurer un équilibre entre les groupes au sein de la société et la pérennité des collectivités.

La qualité de vie humaine est indissociable d'un environnement de qualité duquel on peut tirer des ressources sur une base indéfiniment renouvelable. C'est dans cette perspective qu'un développement durable doit s'intéresser à la connaissance des ressources environnementales locales, régionales et globales, à leur potentiel de renouvellement et à leur état avant de provoquer une augmentation de leur prélèvement.

La *dimension environnementale* vise le maintien et l'utilisation durable de l'ensemble des ressources naturelles ainsi que la préservation de la diversité biologique et celle des écosystèmes. Entre autres, elle traite de la satisfaction des besoins du milieu naturel, ce qui implique une utilisation judicieuse des ressources naturelles pour assurer leur pérennité. La dimension environnementale comprend la saine gestion des activités humaines de façon à ce que celles-ci demeurent sous la capacité de charge du milieu. C'est pourquoi on tente de s'assurer que des mesures de compensation ou de remise en état des sites transformés ou endommagés par le développement sont mises de l'avant.

La *dimension économique* vise la gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières de façon à répondre aux besoins matériels du plus grand nombre d'individus possible. Un projet sera économiquement durable si les produits ou les services fournis correspondent adéquatement aux besoins réels de la population en utilisant efficacement les matériaux, l'énergie et les ressources humaines nécessaires à leur production. Cette dimension implique la prise en compte des effets potentiels d'un projet sur son milieu en ce qui a trait aux ressources humaines, au fonctionnement des entreprises et aux flux des matières et des ressources entre les régions.

Par conséquent, les projets mis en place pour favoriser le développement de la collectivité doivent s'assurer de prendre en considération l'ensemble des besoins de celle-ci et prévoir des activités multidisciplinaires faisant intervenir des acteurs de tous les secteurs. Malgré les efforts d'intégration des trois dimensions, il faut quand même admettre et accepter qu'un projet soit, par ses objectifs propres, à dominance socioculturelle, économique ou environnementale.

3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

Comme il a été présenté précédemment, le développement durable vise, entre autres, à répondre aux besoins des populations locales. Par rapport au développement durable, la notion de développement durable des collectivités favorise davantage l'implication des collectivités dans leur développement en affirmant que les besoins doivent être explicites pour que toutes les parties aient un rôle adéquat à jouer. Ainsi, chaque acteur du développement, tel que les gouvernements fédéral et provincial, les MRC, les municipalités, les entreprises, les groupes communautaires et les citoyens, doit s'impliquer à divers niveaux, selon le projet. Par cette approche, non seulement la collectivité est encouragée à participer mais elle devient l'acteur central. Le développement durable des collectivités peut ainsi se définir de la façon suivante : *Une collectivité qui participe activement à modeler son présent et son avenir pour une meilleure qualité de vie des générations actuelles et futures, en poursuivant une vision commune et intégrée des dimensions culturelle, économique, environnementale et sociale.*

Compte tenu du rôle des collectivités, il devient important de les définir, bien que toute tentative de définition de « collectivité » suscite des débats alimentés par la vision propre à chaque agence, ministère ou programme gouvernemental. La définition retenue dans le contexte du développement durable des collectivités est la suivante : « *Un groupe de citoyens à l'intérieur d'une zone géographique (ville, municipalité, comté, secteur, localité, communauté autochtone, etc.), ce qui comprend les communautés d'intérêts incluses dans ces limites (communauté anglophone de la Basse-Côte-Nord, Autochtones en milieu urbain, etc.) qui ont un sentiment d'appartenance au groupe et qui partagent la même vision.* »

La collectivité, telle que définie ici, ne doit cependant pas être perçue comme isolée des autres communautés, mais bien comme solidaire de la société.

PARTIE II
PRÉSENTATION DE L'OUTIL D'ANALYSE DE PROJET

1. LA RAISON D'ÊTRE

Le comité du développement durable des collectivités en est arrivé à vouloir développer un outil d'analyse de projet parce qu'il a pris conscience, à l'occasion des recherches et des consultations qu'il a menées, que les ministères fédéraux, s'ils veulent appliquer l'approche du développement durable des collectivités:

1. doivent d'abord avoir une vision commune de cette approche,
2. doivent avoir la volonté d'agir de façon concertée,
3. doivent permettre aux collectivités d'assumer le leadership de leur développement.

2. LE BUT ET L'UTILITÉ

L'Outil d'analyse de projet pour le développement durable des collectivités se veut un instrument d'influence et de promotion du développement durable des collectivités. Il aide à l'élaboration des projets de manière à le favoriser. Entre autres, il sert à diagnostiquer la concordance d'un projet avec la vision du développement durable des collectivités et à le bonifier en fixant des objectifs de développement durable.

L'outil permet donc à son utilisateur de prendre du recul face aux multiples préoccupations propres à son domaine d'intervention et de mieux évaluer la concordance de ses orientations avec le développement durable de la collectivité.

Il peut aussi jouer un rôle de rassembleur des différents acteurs lors de la phase d'élaboration d'un projet. Il permettra alors de réaffirmer les objectifs de base de celui-ci et d'identifier des orientations à prendre pour atteindre le développement durable. Il facilite donc l'émergence d'une compréhension commune du projet dans la collectivité.

3. LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Le développement de l'*Outil d'analyse de projet pour le développement durable des collectivités* s'est fait sous la gouverne de la TIDDC. Elle a d'abord réalisé plusieurs consultations auprès d'organismes qui travaillent de concert avec les collectivités. Cet exercice avait pour but de connaître les conditions que les organismes considèrent comme essentielles pour réussir un projet et permettre aux collectivités de prendre en main leur développement.

Après avoir rédigé une première version de l'outil, la TIDDC a demandé à des organismes du milieu et à des ministères fédéraux de l'expérimenter en l'appliquant à un de leurs projets. L'expérimentation a révélé que certains aspects de l'outil devaient être revus et qu'un guide de l'utilisateur faciliterait son utilisation.

Grâce à une entente de collaboration avec Environnement Canada, des consultants de la Chaire Éco-Conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi ont ensuite contribué à l'élaboration de la deuxième version de l'outil et à la rédaction du guide de l'utilisateur.

Cette deuxième version a, elle aussi, été soumise à une utilisation en projet pilote. Cette fois-ci, seuls les agents de projets fédéraux ont été invités à participer puisque c'est à eux principalement que s'adresse l'outil d'analyse de projet.

Tout au long du processus d'élaboration de l'outil, des recherches documentaires dans le domaine du développement durable ont complété l'information obtenue grâce aux consultations et aux expérimentations.

4. L'UTILISATION

L'*Outil d'analyse de projet pour le développement durable des collectivités* peut être utilisé à plusieurs stades de la conception d'un projet. Il est tout particulièrement efficace en amont, où il peut servir de guide pour l'élaboration d'un projet.

Avant même d'élaborer un projet, l'outil peut servir à guider la consultation du public. En effet, la grille d'analyse peut aider à connaître les préoccupations des citoyens ou de la clientèle visée. Par la suite, les informations recueillies pourront aussi servir à déterminer les objectifs de développement durable pertinents pour le projet.

Au moment de l'élaboration d'un projet, l'outil permet d'identifier les objectifs indispensables à l'atteinte du développement durable de la collectivité pour le type de projet en question. En évaluant la pertinence des objectifs de développement durable pour le projet à l'étude, les promoteurs ou les agents de projets identifieront ceux qui doivent être visés en priorité. Après avoir complété la pertinence et le rendement des trois volets de la grille d'analyse, ceux-ci auront une vision globale du projet et de l'importance des différentes composantes. Un projet aura toujours, par ses objectifs propres, une dominante socioculturelle, économique ou environnementale. Par contre, l'outil présenté ici pourra aider à le développer de manière à ce qu'il pose un regard global sur la collectivité.

Les agents de projets pourront offrir l'outil aux promoteurs pour qu'ils s'en servent dès le début de l'élaboration d'un projet, avant même de déposer leur demande de financement auprès des organismes fédéraux. Si les agents ne peuvent ou ne veulent le remettre aux promoteurs, ils pourront alors compléter eux-mêmes la grille d'analyse une fois qu'ils auront reçu leur demande de financement. Ils retourneront alors auprès du promoteur s'ils détectent des déficiences importantes qu'ils souhaiteraient voir corriger.

Intégrée au projet dès le début de son élaboration, la grille d'analyse pourra guider les utilisateurs au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Grâce à cet outil, ils pourront constamment réévaluer l'adéquation du projet aux objectifs de développement durable et, au besoin, corriger le tir à l'aide de nouvelles mesures. La cueillette d'informations précises de nature technique et socioéconomique concernant le projet sera cependant nécessaire pour mesurer l'atteinte des objectifs.

5. LES LIMITES

L'*Outil d'analyse de projet pour le développement durable des collectivités* sert principalement à vérifier la concordance d'un projet avec les objectifs du développement durable et à bonifier le projet au besoin. Ainsi, certaines tâches ne pourront être complétées en utilisant cet outil.

Il est important de comprendre que l'outil ne donne pas de réponse totalement objective quant à la qualité du projet en matière de développement durable. Par conséquent, il est conseillé de l'utiliser en équipe multidisciplinaire. La complémentarité des utilisateurs permettra d'obtenir une vision plus complète d'un projet et de mieux évaluer ses forces et ses lacunes.

Il faut aussi noter qu'il ne s'agit pas d'un outil de consultation et d'implication du public. Ces activités, qui font partie des conditions essentielles au développement durable, devront être menées en utilisant des outils spécifiques à ces aspects, quoique l'outil d'analyse de projet pourra faciliter leur réalisation.

La pertinence des objectifs de développement durable étant différente pour chaque projet, la grille d'analyse ne permet pas de faire n'importe quelle comparaison. La grille peut, par exemple, analyser un projet de jardin communautaire aussi bien qu'un projet d'implantation d'une usine de transformation. Il serait cependant inapproprié de comparer les deux résultats. On ne peut, en effet, comparer entre eux que des projets de même nature ou encore un projet par rapport à lui-même au cours de sa réalisation. Dans ce cas, c'est davantage la progression des scores que la position initiale qui importe.

L'*Outil d'analyse de projet pour le développement durable des collectivités* ne remplace pas un processus d'évaluation d'impact sur l'environnement. Il serait inapproprié de l'utiliser comme tel puisque l'évaluation des impacts environnementaux vise une enquête en profondeur en ce domaine et ne touche pas obligatoirement les volets socioculturels et économiques qui sont aussi essentiels au développement durable.

PARTIE III
LA REVUE DES CONDITIONS DE SUCCÈS D'UN PROJET

1. LA CAPACITÉ D'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ

Des consultations menées auprès de collectivités qui ont réalisé différentes interventions favorisant le développement durable ont permis de dégager des conditions clés menant au succès de telles initiatives et au développement durable. D'après ces expériences, il est probable que les efforts de développement connaissent davantage de succès dans une collectivité qui pose les actions suivantes :

•• Partage une vision commune
La première étape qu'une collectivité doit entreprendre au regard de son développement est de créer et de partager une vision avec tous ses membres. L'établissement d'une vision commune fait ressortir les valeurs importantes pour la collectivité et permet aux membres de s'exprimer sur ce qu'ils souhaitent comme avenir idéal. Cette vision aide à définir le type de développement que la collectivité désire se donner pour assurer la qualité de vie de tous ses membres de même que sa pérennité.

•• A la volonté de se prendre en charge
Le développement d'une collectivité sera d'autant plus efficace si la motivation à vouloir apporter des changements positifs provient de ses propres membres plutôt que de l'extérieur. Cette motivation sera présente si on sensibilise les membres au fait que les professionnels et les spécialistes de l'extérieur ne sont pas les seuls à détenir toutes les solutions à leur développement. Eux aussi possèdent une expertise à propos de leur propre collectivité.

•• Se dote de mécanismes d'animation et de concertation
La réussite du développement suppose la participation de l'ensemble des groupes d'intérêts d'une collectivité. Pour bien canaliser les énergies de cette diversité, il est important que la collectivité se dote d'un animateur qui possède les habiletés nécessaires à l'établissement de relations de confiance et qui agit à titre de rassembleur en déterminant un terrain d'entente entre les différents groupes d'intérêts grâce à des modes de fonctionnement et de résolution de conflits préétablis.

•• Définit un plan de développement et des indicateurs
La planification est un processus qui aide les membres de la collectivité à traduire leurs besoins, leurs aspirations et leurs connaissances en actions. Avant d'entreprendre toute action, il est important d'établir le diagnostic de la collectivité en cernant ses capacités, ses faiblesses et ses possibilités de même que les défis auxquels elle doit faire face.

Durant la mise en œuvre du plan de développement, le suivi des activités sera aussi un facteur important de succès. Ceci peut vouloir dire que les groupes et les personnes impliqués devront faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité dans la résolution de problèmes et dans l'accomplissement des tâches, et ce, au fur et à mesure que les activités se réaliseront.

Finalement, un bon plan de développement signifie aussi que des indicateurs de succès ont été identifiés dès la conception du projet. Les données recueillies sur ces indicateurs permettront d'évaluer facilement l'atteinte des objectifs.

•• A la capacité de prendre des décisions intégrant toutes les dimensions du développement durable : environnementale, économique et socioculturelle
Le principe même du développement durable est de poser un regard global sur la collectivité et de trouver des solutions qui intègrent les dimensions du développement durable. En pratique, cela invite les membres de la collectivité à planifier des activités multidisciplinaires et à faire intervenir des organismes de tous les secteurs de même que de nombreux ministères des différents paliers gouvernementaux.

Plus ces éléments seront présents, plus la collectivité pourra intervenir afin de favoriser son développement durable. La collectivité pourra renforcer ses capacités en développant des partenariats avec des organismes ou des entreprises complémentaires.

2. L'ÉLABORATION DU PROJET

L'expérience acquise par les collectivités démontre que certains facteurs liés à un projet déterminent tant son succès que celui du développement durable. Il est probable que les efforts de développement connaissent davantage de succès lorsque le projet est élaboré et planifié en tenant compte des éléments suivants :

•• Répondre à un besoin et être mobilisateur
Si un projet répond aux besoins exprimés par le milieu ou peut avoir un impact positif sur ce dernier, il recevra plus facilement l'appui des membres de la collectivité et accroîtra le nombre de partenaires ou le niveau d'engagement de ces derniers. Il sera d'autant plus mobilisateur si une personne ou un groupe est convaincu que le changement est possible et est prêt à susciter l'intérêt et le soutien nécessaire au démarrage ou au renforcement du projet.

•• Posséder un caractère unique
Avant de mettre sur pied une nouvelle initiative, il est important de vérifier si existent déjà des projets pour remédier à la problématique identifiée. Si certains projets sont en développement ou déjà en marche, il est souhaitable d'unir les efforts et les ressources en s'associant à ces projets plutôt que de fonctionner en parallèle.

•• Bénéficier des ressources et de l'expertise nécessaires à sa réalisation
Avant de se lancer dans la réalisation d'un projet, il est bon que la collectivité estime de façon réaliste les ressources et l'expertise nécessaires pour le mener à terme. On peut observer une plus grande détermination à réussir un projet lorsqu'une partie de l'investissement en ressources provient de la collectivité elle-même.

•• Apporter un enrichissement à la collectivité
Sans sous-estimer l'importance d'obtenir des avantages tangibles pour de nombreux membres de la collectivité, il ne faut pas oublier que, dans l'esprit du développement des collectivités, le processus en tant que tel apporte un enrichissement. En effet, le processus permet, dans bien des cas, de renforcer les capacités communautaires et favorise l'inclusion des groupes défavorisés de la population.

•• Prendre en considération les obstacles potentiels

Lors de l'exécution d'un projet, il sera plus facile de faire face aux difficultés si les obstacles potentiels ont été évalués et si la façon de les surmonter a déjà été prévue. Les expériences antérieures vécues dans la collectivité peuvent fournir des leçons pertinentes pour le projet qu'on souhaite mettre en œuvre.

•• Bénéficier d'un financement pluriannuel

Un projet qui s'inscrit dans un programme de développement durable se traduit souvent par une démarche de plusieurs années avant de générer des résultats positifs. Par conséquent, en plus de rechercher un financement pluriannuel, il faut persuader les bailleurs de fonds de renouveler leur appui financier en se basant non seulement sur les résultats obtenus mais aussi sur la reconnaissance des acquis en ce qui a trait au processus.

PARTIE IV
LA GRILLE D'ANALYSE

1. LA MARCHE À SUIVRE POUR UTILISER LA GRILLE D'ANALYSE

La grille d'analyse est inspirée du modèle de développement durable à trois pôles utilisé par le gouvernement du Canada. Elle est donc composée de trois volets – l'environnement, l'économique et le socioculturel – et chaque volet comprend des objectifs essentiels au développement durable des collectivités.

La grille d'analyse a deux fonctions. Elle constitue, premièrement, un outil de référence pour s'assurer que tous les aspects et objectifs du développement durable sont pris en compte lors de l'élaboration d'un projet. Elle sert également à reconnaître dans quelle mesure chaque objectif de développement durable présenté dans la grille d'analyse est pertinent pour ce type de projet ainsi qu'à évaluer le rendement du projet par rapport à chaque objectif de développement durable.

La pertinence permet de juger jusqu'à quel point les différents objectifs de développement durable sont applicables à ce type de projet, alors que le rendement du projet par rapport à chaque objectif de développement durable précise jusqu'à quel degré le projet prévoit répondre à chaque objectif jugé pertinent. Pour évaluer la pertinence et le rendement, des valeurs quantitatives sont attribuées à chacun des objectifs des trois volets et à chacun des volets.

LA PERTINENCE

•• La pertinence de l'objectif de développement durable
Pour **chacun des objectifs de développement durable**, il faut se poser les questions suivantes : L'objectif est-il pertinent pour ce type de projet ? Si oui, quel est le degré de pertinence ?

L'utilisateur répond seul ou en équipe en accordant une valeur variant entre 0 et 3 à chaque objectif présenté par la grille d'analyse. L'échelle suivante guide l'attribution de la note :

Niveau	Description
0	L'objectif n'a **aucun rapport** avec le type de projet en question.
1	Il est **souhaitable** de considérer l'objectif pour ce type de projet.
2	Il est **nécessaire** de considérer l'objectif pour ce type de projet.
3	Il est **indispensable** de considérer l'objectif pour ce type de projet.

•• La pertinence du volet

Après avoir déterminé la pertinence de tous les objectifs de la grille, il faut calculer la pertinence globale de chaque volet. Pour obtenir le degré de pertinence du volet, l'utilisateur doit :

1. additionner les valeurs de pertinence accordées aux objectifs du volet et inscrire le résultat à la case (A),

2. diviser par 30 et multiplier par 100 le résultat de la case (A).

Ce pourcentage reflète jusqu'à quel point le type de projet est en lien avec le développement durable du volet en question.

LE RENDEMENT

•• Le rendement positif

Pour chaque objectif pertinent pour le type de projet à l'étude (ceux dont le niveau de pertinence est différent de 0), il faut se poser la question : quel est le niveau de performance du projet par rapport à cet objectif ? Ou, autrement dit, dans quelle mesure les activités du projet répondent-elles à cet objectif ?

Ici encore, l'utilisateur peut répondre seul ou en équipe en accordant une valeur variant entre 0 et 3 à chaque objectif pertinent. L'échelle suivante guide l'attribution de la note :

Niveau	Description
0	Aucune activité n'est prévue pour répondre à cet objectif.
1	Les activités prévues pour répondre à un autre ou à d'autres objectifs auront des retombées indirectes positives sur cet objectif, mais aucun résultat explicite n'est attendu pour cet objectif.
2	Certaines activités sont prévues pour répondre à cet objectif, mais la non-atteinte de celui-ci ne met pas en cause le succès du projet.
3	Les activités pour répondre à cet objectif et les résultats attendus sont clairement identifiés. L'atteinte des résultats attendus est importante pour le succès du projet.

•• Le rendement négatif

Une fois les objectifs pertinents identifiés et leur performance évaluée, il est important de s'interroger sur les effets négatifs que le projet peut engendrer sur les différents éléments qui composent la société, l'environnement et l'activité économique. Pour les objectifs non pertinents (ceux dont la valeur de pertinence est égale à 0) et les objectifs pour lesquels aucune activité n'est prévue (ceux dont la valeur de rendement est égale à 0), il faut maintenant se poser la question : le projet peut-il avoir un impact négatif sur la ou les composantes de cet objectif ?

Une valeur variant entre - 3 et 0 est attribuée à chacun de ces objectifs. L'échelle suivante guide l'attribution de la note :

Niveau	Description
- 3	Il est fort probable qu'il y aura des effets négatifs sur une ou des composantes de cet objectif, et le projet ne présente aucune mesure pour corriger la situation.
- 2	Il est probable qu'il y aura des effets négatifs sur une ou des composantes de cet objectif, et le projet ne présente aucune mesure pour corriger la situation.
- 1	Il est peu probable qu'il y ait des effets négatifs sur une ou des composantes de cet objectif, mais le projet ne présente aucune ou peu de recherche d'information qui le démontre clairement.
0	Il y a des effets négatifs potentiels sur une ou des composantes de cet objectif, mais des mesures sont prévues pour corriger la situation. Les recherches démontrent qu'il n'y a pas d'effets négatifs potentiels sur une ou des composantes de cet objectif. Il n'y a pas lieu de se questionner sur les effets négatifs potentiels en raison de l'absence de lien entre l'objectif et le projet.

LES FICHES COMPLÉMENTAIRES

Les commentaires des utilisateurs et les pistes de bonification peuvent être inscrits sur des fiches complémentaires. À chaque objectif de développement durable correspond alors une fiche complémentaire. L'utilisation des fiches peut grandement faciliter l'analyse du projet, surtout lorsque celle-ci est réalisée par une équipe multidisciplinaire.

2. LES OBJECTIFS DE LA GRILLE D'ANALYSE

Des explications sont fournies ci-dessous pour chacun des objectifs retenus dans les trois tableaux de la grille d'analyse afin de mieux en saisir la portée.

LE VOLET SOCIOCULTUREL

•• SC1 : Garantir la santé des individus

Cet objectif consiste à s'interroger, dans un premier temps, sur les effets qu'un projet peut avoir sur la santé des individus.

À un second niveau d'intervention, davantage axé sur le développement durable, il est important que les individus soient sensibilisés au fait que la santé représente une ressource permettant l'épanouissement personnel ainsi que l'équilibre mental et physique et qu'ils reconnaissent les facteurs qui influencent son état optimal. L'approche du développement durable amène la collectivité à déborder le cadre individu-maladie-intervention pour aller vers une culture de responsabilisation et de prévention.

•• SC2 : Accroître le niveau de scolarité et de formation de la population

Le rehaussement du niveau de scolarité et de formation pour tous les citoyens s'avère aujourd'hui essentiel à la participation active de ceux-ci à la vie sociale, économique et culturelle. Pour ce faire, des efforts doivent être déployés pour permettre à tous les individus d'atteindre un niveau de scolarité satisfaisant grâce à des méthodes d'enseignement adaptées aux besoins de tous les groupes de la population. Ultimement, il faut en arriver à éradiquer l'analphabétisme et l'insuffisance de formation de base, ce qui représentera un immense pas en avant dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

La mondialisation des marchés, la rapidité et la fluidité des communications, le renouvellement rapide des connaissances et des technologies, les changements sociaux accélérés, le maintien ou la réinsertion sur le marché du travail et la complexification de la vie sociale sont autant de facteurs qui exigent de la part de tous les adultes une formation de base suffisante et la mise à jour de leurs compétences pour s'adapter au monde contemporain.

•• SC3 : Garantir à chacun l'accès équitable au logement

Cet objectif signifie, dans un premier temps, qu'il faut assurer à chaque individu l'accès à un logement décent et répondant à ses besoins réels, sans égard à sa capacité à payer. En effet, se loger fait partie des besoins primaires et, par conséquent, il est important que le logement soit disponible pour tous.

À un second niveau d'intervention, davantage axé sur le développement durable, des efforts doivent être faits pour améliorer la qualité du logement et son environnement extérieur. Ces éléments conditionnent de manière importante le bien-être individuel et la qualité de vie.

•• SC4 : Assurer la sécurité[2] des personnes

Cet objectif consiste à s'interroger, dans un premier temps, sur les effets qu'un projet peut avoir sur la sécurité des individus et de leurs biens. En effet, il est primordial de s'assurer de la sécurité des individus dans tous les aspects de leur vie, que ce soit en lien avec le travail, le transport, l'alimentation ou les loisirs.

À un second niveau d'intervention, davantage axé sur le développement durable, la collectivité doit viser à développer un sentiment de sécurité collectif et individuel en mettant en place des mécanismes préventifs, et ce, dans le respect des droits et libertés individuels.

Il va sans dire qu'un milieu de vie sécuritaire fait partie des éléments essentiels au développement favorable d'une collectivité et à la qualité de vie des individus.

•• SC5 : Encourager des habitudes de vie saines

Les individus, et surtout les plus jeunes, doivent être sensibilisés à l'importance d'adopter des habitudes de vie saines, telles que faire de l'exercice physique, bien s'alimenter ou avoir une bonne hygiène de vie. Ces habitudes font partie des éléments clés qui ont une influence directe sur l'état de santé physique et mental des individus. L'adoption de bonnes habitudes de vie le plus tôt possible dans la vie aura non seulement un impact sur l'état de santé immédiat mais également sur l'état de santé futur. Il ne fait nul doute que des habitudes de vie saines sont bénéfiques tant pour la société que pour les individus eux-mêmes.

•• SC6 : Favoriser l'équilibre démographique et culturel au sein de la collectivité

L'équilibre démographique et culturel compte parmi les éléments qui dynamisent la société et l'enrichissent de ressources de toutes sortes. En ce sens, des actions doivent être entreprises pour maintenir ou rétablir l'équilibre démographique en termes d'âge et de sexe et pour promouvoir la présence des communautés culturelles. Une collectivité sera d'autant plus dynamique si elle encourage la participation de tous les groupes qui la composent. Cette approche alimentera les relations intergénérationnelles ainsi que la transmission de la connaissance culturelle et permettra de satisfaire les besoins spécifiques des différents groupes de la société.

•• SC7 : Favoriser l'accès équitable aux loisirs

La participation à des activités de loisir est, sans contredit, nécessaire au développement de la personne, surtout des jeunes. À ce sujet, il est important que chacun, sans égard à sa capacité de payer, puisse avoir accès à un parc et à des espaces verts, puisse pratiquer des activités sportives ou participer à des événements culturels. Les loisirs ont un effet positif sur la santé physique et mentale des individus et sur le renforcement des relations interpersonnelles dans la collectivité.

Il est primordial que les activités de loisir soient développées en respectant l'habitat[3] naturel et l'environnement[4].

2 **Sécurité :** État dans lequel le risque de dommages corporels et matériels est limité à un niveau acceptable (Projet de norme ISO 8042, E. Ballery, Décision environnement, septembre 2000).

3 **Habitat :** Cadre écologique auquel une espèce vivante est adaptée. (Dictionnaire usuel de l'environnement et de l'écologie/R. Amavis... et al. ; préface de Etienne Wolff. Paris : G. Le Prat, 1981-1982). Il convient de faire une distinction entre les termes habitat, biotope, station et niche écologique car ces termes sont fréquemment confondus : l'habitat héberge une espèce, tandis que le biotope héberge une biocénose ; le terme station s'emploie en botanique, il se rapporte aux espèces végétales ; enfin, la niche écologique est une notion qui englobe le lieu de vie et le mode d'utilisation de ce lieu, c'est-à-dire qu'elle est fondée sur les relations de l'espèce avec son environnement (Jacob, Hélène, Travaux publics et services gouvernementaux Canada, Bureau de la traduction - Division scientifique et technique - Montréal).

4 **Environnement :** Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations (ISO 14001:1996).

•• SC8 : Favoriser l'accès équitable aux services et la proximité de ceux-ci
L'accès aux services et leur proximité sont déterminants pour aider les citoyens à participer pleinement à la vie active et permettre aux plus âgés de vivre le plus longtemps possible dans leur milieu de vie. Les services en cause touchent autant la santé physique et mentale que l'aspect social, c'est-à-dire le logement, l'emploi, la formation, l'alimentation et le transport. Ceci implique qu'il faut déployer les efforts nécessaires pour que les services soient en nombre suffisant afin de répondre aux besoins grandissants générés par le vieillissement de la population et pour qu'ils soient bien répartis géographiquement afin d'être à proximité de chacun.

•• SC9 : Accroître le sentiment d'appartenance à la collectivité
Le sentiment d'appartenance des citoyens à la collectivité s'avère un des facteurs nécessaires pour accroître la solidarité entre les citoyens et susciter le dynamisme de la collectivité. Le sentiment d'appartenance se caractérise par la conviction que l'individu peut compter sur le soutien de sa collectivité et peut contribuer à celle-ci selon ses aspirations personnelles. Les efforts de communication touchant les citoyens et l'ouverture des leaders locaux à faire participer la population à la prise de décisions contribueront à accroître ce sentiment.

•• SC10 : Développer l'équilibre entre la liberté individuelle et la responsabilité de l'individu face à la collectivité
Le développement de l'équilibre entre la liberté individuelle et la responsabilité de l'individu face à la collectivité a pour effet d'encourager la pluralité ainsi que la démocratie et de favoriser la tolérance au sein de la collectivité. En ce sens, il est important de conscientiser les citoyens à la nécessité d'établir un équilibre entre l'exercice des libertés individuelles et la responsabilité de chaque individu face à la collectivité. La liberté individuelle est un élément clé de la définition de la qualité de vie pour la plupart des individus. Cependant, elle ne peut se réaliser pleinement et fonctionner harmonieusement en société que si les individus savent où commence leur responsabilité face au reste de la collectivité. Ceci peut contribuer à l'élaboration de politiques publiques saines.

LE VOLET ENVIRONNEMENTAL

•• EN1 : Favoriser l'utilisation judicieuse des ressources renouvelables

Il est préférable d'utiliser des ressources renouvelables plutôt que des ressources non renouvelables dont l'épuisement est inévitable. Toutefois, les ressources renouvelables doivent être judicieusement utilisées, c'est-à-dire sous leur seuil de renouvelabilité.

Une ressource est renouvelable s'il est possible de l'exploiter de façon récurrente sans l'épuiser. L'eau, le vent, la marée, la géothermie et le flux solaire sont des ressources renouvelables. Une ressource vivante, telle que la faune[5] ou la flore, est potentiellement renouvelable si elle est exploitée en tenant compte d'un certain seuil de renouvellement, sous lequel on doit maintenir les prélèvements. Lorsqu'on ne dispose pas d'informations sur ce seuil, il y a lieu de faire preuve de prudence[6].

•• EN2 : Limiter l'utilisation des ressources non renouvelables

L'utilisation des ressources naturelles[7] non renouvelables doit être faite de manière efficiente. Cela signifie que des mesures doivent être prises pour en faire une utilisation réduite de manière à permettre aux générations futures de continuer à assurer la satisfaction de leurs besoins.

•• EN3 : Promouvoir la production et l'utilisation de matériaux recyclables, réutilisables et biodégradables ainsi que leur récupération

L'utilisation de matériaux recyclables et réutilisables permet de réduire la consommation d'énergie, les besoins en matières premières pour produire les biens et services ainsi que la quantité des déchets qui encombrent l'environnement après leur vie utile. Il en est de même pour les produits biodégradables qui s'intègrent plus rapidement à l'environnement naturel.

[5] **Faune :** Ensemble des animaux qui vivent à l'état sauvage. (Ottawa, Travaux publics et services gouvernementaux Canada, Bureau de la traduction, c1997).

[6] **Principe de prudence :** Principe selon lequel l'absence de certitudes compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable (Code de l'environnement (Partie Législative), Titre I^{er} : Principes généraux, Article L110-1).

[7] **Ressources naturelles :** Éléments biotiques et non biotiques de la Terre, ainsi que les diverses formes d'énergies reçues (énergie solaire) ou produites sans l'intervention de l'homme (marées, vents). On peut distinguer : les ressources renouvelables, par reproduction (organismes vivants) ou par les cycles biogéochimiques (eau, carbone, azote) ; les ressources non renouvelables (gisements) ; les ressources permanentes (énergie solaire). (Vocabulaire de l'environnement/publié par le Conseil international de la langue française ; avec le concours du ministère de la qualité de la vie. - Paris : Hachette, 1976).

•• EN4 : Réduire les polluants nuisant à la qualité de l'air, de l'eau, des sols et de la biosphère[8] en général

Les émissions[9] de polluants (GES, POP, SACO, métaux lourds) dont on reconnaît qu'ils nuisent globalement à la biosphère se doivent d'être minimisées. Les problèmes de changements de l'environnement planétaire peuvent avoir des impacts importants sur le maintien de la qualité de vie de l'humanité.

Les rejets de polluants organiques persistants (POP)[10] constituent un héritage empoisonné pour les générations futures en raison de leur propension à la bioaccumulation[11] et à la bioamplification. Il convient, pour tout projet, d'éviter de les produire ou de les libérer dans l'environnement et, lorsque cela est faisable, de les détruire de façon sécuritaire.

•• EN5 : Limiter les facteurs constituant des nuisances ou nuisant à la qualité de vie ou à la santé

Les activités générant des nuisances, telles que les poussières, le bruit et les odeurs, qui peuvent nuire à la qualité de vie des populations environnantes, devraient faire l'objet d'une attention particulière lors de l'analyse d'un projet, et ce, en fonction de la densité des populations touchées et de leur degré de vulnérabilité. Le recours à ces substances devrait être évité ou, à tout le moins, minimisé.

•• EN6 : Préserver la diversité biologique[12] des espèces fauniques et floristiques ainsi que leurs habitats et favoriser le rétablissement des espèces en péril

La biodiversité est importante pour sa valeur intrinsèque, mais aussi à cause des services inestimables qu'elle rend aux écosystèmes et à l'humanité en assurant la salubrité de l'eau, la pureté de l'air, le maintien des cycles critiques d'éléments nutritifs, la lutte contre les inondations, la lutte contre les ravageurs, la pollinisation des cultures et la production de composés. La diversité des formes biologiques constitue un facteur de stabilité et de flexibilité adaptative pour les organismes[13] vivants. Elle répond aussi à des besoins génétiques, alimentaires ou esthétiques pour une collectivité. La biodiversité comprend la diversité au sein d'une même espèce (diversité génétique), la diversité entre les espèces (diversité spécifique) et la diversité des écosystèmes (diversité écosystémique).

[8] **Biosphère :** Partie de la Terre et de l'atmosphère indispensable à la vie (Glossaire de terminologie forestière, Rapports de L'état des forêts au Canada).

[9] **Émissions :** Accumulation d'éléments dans les tissus vivants du fait de la chaîne alimentaire (Office québécois de la langue française).

[10] **Polluants organiques persistants :** Composés organiques toxiques d'origine humaine ou animale, qui se décomposent très lentement dans l'air, l'eau et le sol (*La santé et l'environnement*, Santé Canada, 1997).

[11] **Bioaccumulation :** Accumulation d'éléments dans les tissus vivants du fait de la chaîne alimentaire (Office québécois de la langue française).

[12] **Diversité biologique (biodiversité) :** Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes (Convention sur la diversité biologique, Article 2 Emploi des termes).

[13] **Organisme :** Être vivant, animal ou végétal, pourvu d'organes dont le fonctionnement constitue la vie (Petit Larousse 2003, Hachette, Paris).

•• EN7 : Favoriser la santé et l'intégrité des écosystèmes[14] et des paysages[15] naturels et culturels
Le milieu biophysique est indispensable au support de la vie sur la planète, et le maintien de cette capacité à long terme est fonction de son degré d'intégrité. Pour leur part, les écosystèmes sont des plus productifs quand ils sont en bonne santé. De plus, les écosystèmes intègres et les paysages naturels, y compris ceux modelés par l'activité humaine, contribuent au bien-être des populations.

•• EN8 : Adopter le principe de précaution à l'égard des risques environnementaux et à l'égard de la santé humaine
Dans le cadre de la planification d'un projet, il est important d'évaluer les impacts et les risques pour l'environnement et la santé humaine que représente son implantation. Toutefois, la probabilité et l'importance des risques environnementaux, tout comme la capacité de support des milieux naturels, ne peuvent pas toujours être déterminées avec certitude. Il importe de ne pas attendre d'avoir une certitude absolue pour agir mais d'appliquer le principe de prudence.

•• EN9 : Gérer les matières résiduelles résultant des activités humaines d'une manière respectueuse de l'environnement
Des matières résiduelles résultent inévitablement de la production de biens et services, et ces matières constituent des sources de pollution[16] ou des nuisances pour l'environnement naturel. La productivité des milieux touchés peut en être compromise, tout comme la santé et le bien-être des populations. Un projet doit donc prévoir des mesures efficaces de gestion des matières résiduelles et de toute autre forme de produit, substance ou facteur qui pourrait nuire à la qualité du milieu. Cet objectif vise à réduire tous les extrants[17] des activités découlant d'un projet.

•• EN10 : Compenser lorsque possible les atteintes à l'environnement ou les minimiser
La destruction ou la détérioration de composantes de l'environnement peut s'avérer inévitable lors de la réalisation d'un projet. Pour maintenir à long terme la productivité du milieu biophysique, ces pertes devraient être compensées par des mesures de nature à remplacer cette capacité de production par la création ailleurs d'un milieu similaire ou en augmentant la productivité d'un milieu existant.

LE VOLET ÉCONOMIQUE

•• EC1 : Rechercher la rentabilité dans une perspective de viabilité
Pour qu'un projet soit économiquement rentable dans un contexte de développement durable, il doit posséder des bases solides en ce qui concerne ses états financiers et la qualité de sa gestion. De plus, dans une perspective de viabilité, il doit chercher à rehausser les avantages compétitifs propres à chaque collectivité et à aider chacune à se doter de nouveaux atouts lui permettant de saisir les occasions de développement viable.

[14] **Écosystème :** Unité écologique de base formant un ensemble structuré composé des organismes animaux et végétaux (biocénose) et du milieu (biotope) dans lequel ils vivent ensemble et à l'intérieur duquel se produisent des échanges cycliques de matières et d'énergie dus aux interactions entre ces organismes et leur milieu. (Jacob, Hélène, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Bureau de la traduction - Division scientifique et technique - Montréal).

[15] **Paysage :** Ensemble de zones territoriales qui se distinguent par des différences dans les formes de relief, la végétation, l'utilisation et par des caractéristiques d'ordre esthétique (Glossaire de terminologie forestière, Rapports de L'état des forêts au Canada).

[16] **Pollution :** Dégradation d'un milieu par l'introduction, directe ou indirecte, d'une substance ou d'un facteur physique, chimique ou biologique qui entraîne une nuisance ou une altération de l'environnement de ce milieu. (Jacob, Hélène, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Bureau de la traduction - Division scientifique et technique - Montréal).

[17] **Extrants :** Matières résultant d'un processus qui doivent être évacuées dans l'environnement (fumées, matières résiduelles, liquides et chaleur excédentaire).

•• EC2 : Tendre vers l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre

Des efforts sont essentiels pour fournir de l'emploi à tous les citoyens en âge de travailler de manière à ce que chacun puisse avoir la fierté de subvenir à ses besoins. Pour ce faire, la collectivité doit faciliter la mise en œuvre des actions qui permettront d'éviter les surplus ou les pénuries de main-d'œuvre. Cette dernière doit également s'assurer que les groupes défavorisés sur le plan de l'emploi reçoivent l'appui nécessaire pour s'intégrer au marché du travail. L'important n'est pas seulement d'atteindre l'équilibre entre l'offre et la demande mais également de permettre aux individus qui souhaitent exercer une activité de trouver une occupation valorisante qui leur permette de subvenir à leurs besoins en mettant en valeur leurs compétences.

•• EC3 : Développer et mettre en valeur les compétences professionnelles

Le développement et la mise en valeur des compétences professionnelles sont des variables déterminantes du développement économique dans une société du savoir telle que la nôtre, où la concurrence est toujours croissante et où les changements technologiques sont continuels. Pour ce faire, il est important que les employeurs contribuent à la formation continue de leurs employés et leur offrent des occasions de mettre pleinement en pratique les compétences acquises. Les activités de formation et de développement sont des éléments du levier qui permettront aux employés de s'adapter aux nombreux changements. La mise en valeur et le partage des compétences encouragent la créativité et l'innovation au sein de l'entreprise.

•• EC4 : Offrir un milieu de travail valorisant ainsi que des conditions de travail saines et favoriser une gestion participative des employés

Un milieu de travail salubre et sécuritaire, des relations employés-employeur respectueuses et des conditions de travail favorisant l'équilibre travail-famille sur le plan des avantages sociaux, du statut d'emploi et des horaires de travail comptent parmi les éléments les plus recherchés par les travailleurs. Les efforts de l'employeur pour une bonne gestion des ressources humaines agiront non seulement sur la qualité de vie des travailleurs et sur la qualité de vie de leur famille, mais tendront aussi à accroître la motivation des travailleurs et, par conséquent, la productivité de l'entreprise.

La participation des employés au processus décisionnel peut grandement favoriser le dynamisme de l'entreprise. À cet égard, les dirigeants devraient impliquer leurs employés en les consultant davantage et en adoptant une attitude caractérisée par l'écoute active, l'empathie et le souci d'obtenir le meilleur éclairage possible. Une vision clairement exprimée et partagée avec les employés, un partage des valeurs et une constante remise en question des façons de faire font partie des éléments clés de la mobilisation des employés en faveur de l'atteinte d'un objectif commun. Les employés étant au cœur des opérations, ils sont en mesure d'évaluer ce qui peut nuire à l'organisation ou constituer une occasion valable de développement.

•• EC5 : Promouvoir le développement et l'utilisation d'innovations technologiques durables

Cet objectif consiste à encourager le développement continu d'innovations technologiques dans tous les domaines de l'économie tout en s'assurant qu'elles soient favorables au développement durable. Nul doute que le développement ou l'utilisation continue de nouvelles technologies vise la croissance de la productivité. Cependant, une approche d'innovation intégrant la préoccupation du développement durable peut aussi améliorer la position concurrentielle de l'entreprise en facilitant le recrutement de clients qui ont des exigences en matière d'environnement et d'équité[18].

[18] **Équité :** Juste répartition des coûts et avantages des activités humaines. Ses deux composantes sont l'équité intergénérationnelle et l'équité actuelle entre personnes ou groupes de personnes (équité intragénérationnelle) (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 1999. Tous droits réservés).

•• EC6 : S'assurer de la qualité, de la viabilité et de la sécurité des produits et services
La volonté d'offrir des produits et des services de qualité, viables et sécuritaires est un pas dans la bonne direction pour répondre davantage aux besoins réels des individus plutôt qu'à leur envie de consommer facilitée par la production à faible coût. En effet, les fabricants et les entreprises de services devraient élaborer leurs produits non seulement en se basant sur des critères de rentabilité mais aussi en se préoccupant de la protection de l'environnement et de la satisfaction des consommateurs. Un produit durable sera renouvelé à un rythme moins rapide et aura donc un impact positif sur la réduction des déchets.

•• EC7 : Offrir une information complète et compréhensible sur les produits et services ainsi que prévoir des mécanismes de recours et de rétroaction pour les consommateurs
Une information complète et compréhensible est un élément essentiel pour permettre aux consommateurs de jouir pleinement de leurs produits et services. Entre autres, les fabricants de produits et les entreprises de services devraient fournir une information adéquate sur l'utilisation et l'entretien de leurs produits et offrir un service après-vente efficace. De plus, la mise en place de mécanismes de recours et de rétroaction pour les consommateurs devrait faire partie intégrante de l'offre de produits de manière à offrir le maximum de satisfaction aux consommateurs et à protéger leurs droits. En effet, il est aussi important que la collectivité s'assure que des mécanismes de recours sont connus des consommateurs et facilement accessibles si ces derniers sont insatisfaits ou se sentent lésés dans leurs droits.

Au départ, le rapport de forces entre les consommateurs et les producteurs n'est pas équilibré. Les transactions sur le marché de la consommation sont en effet caractérisées par la disproportion des informations et des ressources financières dont disposent les parties de même que par le déséquilibre de leurs compétences tant techniques que juridiques.

•• EC8 : Encourager l'embauche de la main-d'œuvre locale, l'approvisionnement local et l'achat local
Le fait de prioriser le marché local contribue à stimuler le développement et la diversification économique de la collectivité et à accroître son autonomie. La priorité au marché local touche autant l'embauche de la main-d'œuvre que l'approvisionnement en matières premières et les achats de biens de consommation. De plus, cette approche aide à protéger l'environnement en minimisant le transport des personnes et des marchandises.

•• EC9 : Favoriser la diversification de la structure industrielle
La diversification de la structure industrielle à l'échelle régionale donne aux collectivités l'accès à une gamme de services essentiels à leurs besoins et les prémunit contre les aléas conjoncturels d'une économie dépendante d'un secteur d'activité unique. Une structure industrielle diversifiée favorise également la multidisciplinarité des compétences et la possibilité d'occupations professionnelles variées pour la population. De plus, l'adoption d'une approche de diversification industrielle minimise les risques de création de concurrence déloyale générée par l'attribution de l'aide financière publique destinée aux entreprises.

•• EC10 : Favoriser l'émergence d'entreprises connexes
L'émergence d'entreprises connexes en amont et en aval est propice à la création d'une synergie entre les entreprises qui renforcera le dynamisme économique de la collectivité. En effet, la formation de grappes industrielles permettra aux différentes entreprises d'assurer la complémentarité de leurs activités de diverses façons sur les plans économique, environnemental ou social.

3. L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS QUANTITATIFS DE LA GRILLE D'ANALYSE

Les informations mentionnées ci-après s'appuient sur une déduction logique et n'ont pas la prétention d'avoir des bases scientifiques ou de découler d'une longue expérience. Les valeurs quantitatives ne sont présentées que pour faciliter la prise de décisions et maintenir l'orientation vers le développement durable. Ces informations doivent donc être utilisées à titre indicatif à des fins d'amélioration des projets.

LA PERTINENCE

Pour s'inscrire dans une démarche de développement durable, il faut d'abord s'assurer qu'un certain nombre d'objectifs de développement durable sont applicables au type de projet à l'étude, et ce, avant même d'évaluer le rendement du projet par rapport à ces objectifs. Dans ce cadre, la mesure de pertinence permet de juger jusqu'à quel point les différents objectifs de développement durable s'appliquent au type de projet.

Ainsi, selon sa nature, qu'elle soit à dominance économique, environnementale ou socioculturelle, le projet devrait obtenir un niveau de pertinence d'au moins 50 % dans son volet principal et viser un certain nombre d'objectifs dans les autres volets moins dominants. Si ces seuils sont atteints, on pourra alors conclure qu'un projet s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable.

Il est possible qu'il ne soit pas pertinent, à première vue, d'intégrer un des volets à un projet donné. Dans ce cas, il est recommandé de revoir d'abord le projet en équipe multidisciplinaire dans le but d'explorer toutes les possibilités de le renforcer. Si le projet ne peut être bonifié pour intégrer le volet absent, il faudra alors admettre que ce type de projet n'en est pas un qui touche l'ensemble des dimensions du développement durable. S'il est démontré que le projet n'engendre pas d'effets négatifs sur certaines composantes du volet absent, on pourra malgré tout conclure que le projet s'inscrit partiellement dans une démarche de développement durable puisque deux volets sur trois sont pertinents.

LE RENDEMENT

Pour sa part, le rendement par rapport aux objectifs de développement durable indique dans quelle mesure le projet prévoit mettre en place des activités spécifiques pour atteindre chacun des objectifs identifiés comme pertinents pour ce type de projet. La note attribuée n'a pas de valeur scientifique mais peut aider à identifier les aspects du projet qui méritent d'être bonifiés.

Ainsi, l'utilisateur devrait accorder une priorité de révision aux aspects du projet qui risquent d'entraîner des effets négatifs sur certaines composantes du milieu socioculturel, environnemental ou économique.

De plus, pour chaque objectif, l'utilisateur devrait comparer la valeur accordée à la pertinence à la valeur du rendement obtenu. Un certain équilibre entre ces deux éléments devrait être visé. Ainsi, les activités des objectifs suivants devraient être bonifiées en priorisant ceux qui présentent les écarts les plus élevés :

- Les objectifs de pertinence 3 qui ont obtenu un niveau de performance inférieur à 3 ;
- Les objectifs de pertinence 2 qui ont obtenu un niveau de performance inférieur à 2 ;
- Les objectifs de pertinence 1 qui ont obtenu un niveau de performance de 0.

RÉFÉRENCES

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), 1988
Notre avenir à tous
Les Éditions du Fleuve, 432 pages

Gouvernement du Canada, 1995
Guide de l'écogouvernement
Ministère des Approvisionnements et Services, Ottawa, 39 pages

Gouvernement du Canada, Groupe interministériel fédéral ad hoc
sur le développement durable des collectivités Région du Québec, 2002
Le développement durable des collectivités :
instaurer une meilleure qualité de vie pour les citoyens
Document de réflexion pour un cadre d'intervention interministériel
sur le développement durable des collectivités au Québec, 43 pages

Jacobs, P. et Sadler B., 1990
Développement durable et évaluation environnementale ;
perspectives de planification d'un avenir commun
Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale (CCREE), 204 pages

Villeneuve, C., 1999
Comment réaliser une étude de développement durable ?
Et grille de développement durable
Revue 2001 et 2003 UQAC, 39 pages

SITES INTERNET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Principales références Internet pour obtenir de l'information sur le développement durable aux niveaux local, régional et national.

- **Agence canadienne d'évaluation environnementale**
  Les évaluations environnementales
  http://www.ceaa.gc.ca

- **Commissaire à l'environnement et au développement durable**
  - Information générale relative au développement durable
  - Les stratégies de développement durable des ministères et des agences fédérales
  http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu6_f.html

- **Ressources humaines et développement des compétences**
  Développement des collectivités
  http://www.rhdcc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/dgpe/dis/cia/deve_coll/collectivites.shtml&hs=cyd

- **Développement rural**
  http://www.rural.gc.ca/rural-dev/index_f.phtml

- **Environnement Canada**
  - Informations générales relatives au développement durable.
  - L'application de loi environnementale
  - La prévention de la pollution
  - Les espèces menacées
  http://www.ec.gc.ca

- **Ressources naturelles Canada**
  - Aménagement durable des forêts
  - Efficacité énergétique
  http://www.nrcan-rncan.gc.ca

- **Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**
  Écologisation du gouvernement
  http://www.tpsgc.gc.ca

- **Vivre les changements climatiques, l'effet de serre expliqué**
  http://www.changements-climatiques.qc.ca